

LE PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Administrateur-gérant: Gérard Legaré

31^{ème} année -- No 3 RIMOUSKI, VENDREDI, 13 AVRIL 1934.

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée

ABONNEMENT \$1.00 par année

"C'est notre programme qui sera exécuté!"

Affirme Son Excellence Mgr Ross, évêque de Gaspé, à propos des Fêtes du 4^e centenaire, au cours de sa magistrale conférence d'hier soir à l'Amicale

IMPRESSIONNANT EXPOSE DE L'HISTOIRE ET DES PROBLEMES GASPESIENS PAR L'ADMIRABLE "APOTRE DE LA GASPE"'



S. Exc. Mgr F.-X. Ross

S. E. Monseigneur F.-X. Ross, évêque de Gaspé, était le conférencier de l'Amicale du Séminaire de Rimouski hier soir. Son Excellence, dans un chef-d'œuvre de causerie, entretint les Rimouskiens, durant plus d'une heure, de la Gaspésie, "ce bijou de la Province", de son histoire, de sa population, de ses besoins et de ses ressources. Dans ce pays de pêcheurs peuplé tour à tour de Français, d'Anglais et d'Américains, les progrès n'ont pas été rapides, dit-il. La population n'a pas augmenté comme elle aurait dû à cause de l'exode des habitants vers les Etats-Unis, les autres provinces et les grandes villes; c'est qu'il n'y a pas de terres mises à la disposition de ceux qui veulent y demeurer. Plus de quatre millions d'acres propres à la culture appartiennent à des compagnies et cela empêche tout développement, surtout celui de la colonisation.

Il n'y a pas d'école de pêche, et les pêcheurs font la pêche comme au temps de Cartier, aussi se découragent-ils, et dans dix ans, à moins d'organisation comme dans les provinces maritimes, il n'y aura plus de pêcheurs. Les espérances sont dans la colonisation et l'agriculture. Les terres sont bonnes et les rendements comparativement très élevés.

Le conférencier parla de la nécessité d'un chemin de fer pour relier, par l'intérieur de la péninsule, cette partie de la province aux

grands centres. Dans l'organisation des fêtes du quatrième centenaire, les Anglais de Gaspé marchent de concert avec les Canadiens Français pour en faire le plus grand succès. "Mais c'est notre programme qui sera exécuté." Ces paroles prononcées avec énergie furent longuement applaudies.

Son Excellence Mgr Geo. Courchesne remercia le conférencier et souligna le fait que dans toute la province la colonisation est entravée par les compagnies propriétaires de domaines. Nous avons besoin de terres pour établir nos fils, dit-il, et nous n'en avons pas. Dans d'autres pays, une semblable situation causerait une révolution. Mais ici la population ne désire pas casser des têtes et c'est une révolution morale qui pourra obtenir aux Canadiens le sol et leur permettre de se dire chez eux.

x x x

Dérogant par nécessité de circonstance à la règle posée au début des Conférences de l'Amicale, M. l'abbé Alphonse Fortin prononça, en guise de présentation, une exquise petite allocution pour exprimer la joie de revoir et d'entendre, après une longue absence, l'illustre évêque de Gaspé, qui était des nôtres avant son élévation à l'épiscopat. Les dernières paroles de l'abbé Fortin furent pour louer l'éloquent évêque de Rimouski d'interpréter les sentiments de l'auditoire à l'égard de Monseigneur Ross et de sa chère Gaspésie, à la suite de l'admirable exposé, si complet et parfois si émouvant, de l'histoire et des problèmes gaspésiens. De cette délicate tâche, Monseigneur Courchesne s'acquitta avec le charme séduisant qui caractérise sa manière en de telles occasions.

Nous publions ci-dessous un résumé, malheureusement trop bref, mais fidèle, de la splendide conférence de Monseigneur l'Evêque de Gaspé.

I. HISTOIRE, SURTOUT DE GASPE. II. POPULATION. ORIGINE ET CARACTERE. III. RESSOURCES.

Gaspé fut le berceau de la colonie et l'on célèbrera l'événement par des fêtes religieuses les 24 et 25 août prochain. "L'acte de Cartier fut un acte religieux; c'est par un monument religieux qu'il faut en célébrer la mémoire," a écrit l'Honorable Rodolphe Lemieux, promoteur du mouvement. Aussi la pierre angulaire de la basilique du Christ-Roi sera-t-elle bénite à cette occasion.

Appelé Ouguedo du temps de Cartier, Gaspé est désigné par Champlain sous le nom de Gachepay d'abord, puis Gaspé ensuite. D'après le P. Pacifique, ce nom vient d'un mot micmac qui a la même signification que le "Finistère" breton: "Bout de la terre."

Sous la domination française Gaspé était le port de liaison entre la France et la colonie et le lieu de rendez-vous entre tous les postes de l'Acadie et du St-Laurent. Là mirent pied sur terre tous les fondateurs et les missionnaires. C'est dans la baie de Gaspé qu'eut lieu la première bataille navale, en 1628, quand la flotte de Kirke y détruisit la flotte de Roquemont qui apportait du secours à Québec, comme c'est dans une autre partie de la Gaspésie, dans le fond de la baie de Restigouche, que se livra en 1760 la dernière bataille navale, dont l'issue enleva les derniers espoirs aux troupes victorieuses de Lévis, qui attendait à Québec les renforts de la France. Mgr de Laval et Mgr de St-Vallier mirent pied sur la terre canadienne pour la première fois à Percé, où ils donnèrent la confirmation.

En 1690 les soldats de Phipps détruisirent ignominieusement la mission de Percé et se livrèrent à des profanations sans nom. C'est à Gaspé que Walker réunit sa

flotte, en 1711, avant son aventure sur l'île aux Oeufs, lorsqu'il se proposait d'aller prendre Québec. Il ruina également les établissements de Gaspé.

Vu sa situation avancée à l'entrée du Golfe et l'importance de ce port de liaison, de bonne heure on pressa la Cour de France de fortifier Gaspé où l'on se proposait de jeter les bases d'un établissement considérable.

Tout à tour le Sieur Riverin, le Sieur d'Auteuil, le gouverneur Beauharnois, le Chevalier de Raymond, les intendants Bochart et Bigot, de Vaudreuil, Bougainville, réclamèrent ces fortifications qui ne furent jamais accordées. "C'est la clé du Canada", disait Bougainville à la Cour. Quelques descentes des Anglais furent arrêtées par les chefs d'établissements de l'endroit; mais en 1758, après la prise de Louisbourg, Wolfe s'empara de Gaspé, s'installa à Penouille, dans la maison du Seigneur Revol, dont on voit encore les ruines, détruisit tout ce qu'il y trouva et envoya des détachements détruire Pabos, Grande-Rivière et Mont-Louis. Lui-même laissa une batterie à la Grande-Grave, et dans son rapport à l'Angleterre, il recommanda fortement les fortifications de Gaspé. Quelques années plus tard Murray envoyait l'ingénieur Collins qui y traça les plans d'une ville maritime et réserva, pour y mettre des batteries, la pointe où se trouve aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. Mais le projet n'eut pas de suite.

II Les Indiens que Cartier rencontra à Gaspé étaient probablement des Iroquois. Au temps de Champlain, puis sous les Récollets qui avaient un établissement à Percé, les Indiens étaient des Micmacs. Il n'en reste plus en Gaspésie que les deux réserves de Restigouche et de Maria.

Le fond de la population est comme suit: Les vieux Gaspésiens, descendants des pêcheurs



S. Exc. Mgr Georges Courchesne

basques et bretons de la domination française. Le Grand Dérangement de 1755 y amena quelques groupes d'Acadiens qui se fixèrent à Carleton, Bonaventure, et constituèrent aujourd'hui la grande majorité de la population de la baie des Chaleurs, dans le comté de Bonaventure. L'arrivée des Loyalistes américains, vers 1780, ajouta un nouvel élément à la population. Le gouvernement les installa à ses frais et dépensa 82,000 livres sterling pour faire de New-Charlisle une ville destinée à être le point de ralliement de la race anglo-saxonne en Gaspésie. Les Jersiais qui vinrent avec les compagnies faire la pêche sur les côtes ajoutèrent encore à cette population déjà mêlée. Enfin les naufrages jetèrent sur les côtes des sujets de races diverses qui firent souche et s'allièrent aux autres éléments. Il en résulte un mélange curieux qui crée des variétés pittoresques. Il n'y a pas de type gaspésien unique, mais il y a des variétés de types. Le conférencier partage son diocèse en quatre parties tranchées: 1o. les Acadiens de la Baie des Chaleurs, avec des îlots anglo-saxons; 2o. des descendants des Basques et Bretons mêlés aux Jersiais, aux Irlandais et aux Canadiens, de Passébiac à Percé; 3o. l'extrémité de Gaspé à base plutôt anglo-saxonne; 4o. enfin, le côté nord, de la Rivière-au-Renard au Cap-Chat, exclusivement canadien-français.

Malgré ses apparences extérieures la Gaspésie est en immense majorité française. En 1861 elle contenait 11,161 Britanniques et 16,000 Français. Au dernier recensement de 1931, sur une population de 65,919, on compte 50,187 d'origine française et 15,022 d'origine anglo-saxonne. Ce qui donne 77% aux Français. Des 15,022 d'origine anglo-saxonne, 6,323 sont catholiques. Les protestants sont au nombre de 8,691 et les catholiques 57,228. Pourcentage des catholiques 86.8%. Pourcentage des catholiques fran-

çais 83.8%.

III

Les ressources actuelles de la Gaspésie sont la pêche et l'agriculture, l'industrie étant absolument arrêtée, malgré que les compagnies détiennent presque tout le territoire de l'intérieur.

La pêche qui fut la grande ressource du passé décline considérablement parce que l'industrie n'est pas organisée. Pour organiser les pêcheries sur une base scientifique et éducative, comme dans les autres provinces, Monseigneur travaille à obtenir le Service fédéral des Pêcheries, maintenu en faveur des autres provinces, avec les taxes perçues dans Québec comme ailleurs, mais sans aucun profit pour les pêcheries de Québec dont l'administration a été concédée à la province en 1922. Monseigneur loue les généreux octrois que le Gouvernement de Québec accorde aux pêcheurs; mais, dit-il, c'est comme des secours directs et l'industrie elle-même reste stationnaire. Si l'on ne peut organiser les pêcheries sur la base sur laquelle sont organisées les Provinces Maritimes, il prédit que dans dix ans il n'y aura plus en Gaspésie que des pêcheurs isolés.

L'agriculture ne peut se développer qu'en ouvrant de nouveaux centres à l'intérieur. Le conférencier cite des rapports officiels des Honorables Cauchon, Archambault, du Commandant Fortin et autres, pour établir que le sol de la Gaspésie est de qualité supérieure et qu'il y a de la place pour deux cents paroisses, lorsqu'il ne s'en trouve que 43. Le surplus annuel des naissances sur les mortalités est entre 1700 et 1800. C'est cinq ou six paroisses par année qu'on pourrait ouvrir, sans compter que des demandes viennent nombreuses de diverses parties de la province. Mais la réponse invariable est qu'on n'a pas de terrain disponible. Malgré ce surplus de naissances, la population de la Gaspésie n'a pas augmenté depuis l'érection du diocèse, sauf ces dernières années de crise qui arrêtent l'exode habituel. La colonisation est une question vitale partout, mais en Gaspésie spécialement.

Monseigneur termine en mentionnant les ressources minières dont on a signalé l'existence, mais qu'on ne peut pas prospecter suffisamment faute de communications. — et le port de Gaspé qui depuis Cartier a été signalé à maintes reprises comme l'un des plus beaux havres naturels de l'Amérique. "En hiver, dit-il, la ligne de bateaux qui rejoindrait à Gaspé un chemin de fer par l'intérieur de la péninsule, abrégerait de 533 milles la distance de Liverpool à Québec, via Halifax et le Canadien National, ou de 456 milles la distance entre Liverpool et Montréal, via St-John et le Canadien Pacific. On a dit qu'il y a là une question nationale. Seul le manque d'influence de notre côté en a empêché la juste solution."

Nouvelles maritimes

—L'activité renaît à notre quai et les vaisseaux commencent à nous visiter.

—Le Sable I, qui fut le premier à nous visiter, est revenu dimanche, le 8 courant, d'un voyage sur la Côte Nord. Une centaine de bûcherons, gens de Matane et de Ste-Félicité pour la plupart, sont débarqués ici, le quai de Matane étant encore prisonnier des glaces. Le Rév. Père Bourque, curé de Godbout, était au nombre des passagers.

—Lundi, le "Fraternity", de la Fournier Steamship Co., touchait notre quai pour la première fois cette année.

—Le Capt. Jos. Bouillon qui, depuis plus d'un quart de siècle, tient avec sa goélette un service de fret entre Québec, Rimouski et d'autres ports, a déjà repris son service et doit partir pour Québec ces jours-ci.

—A deux heures, mercredi après-midi, le "Gaspésia", de la Clarke Steamship Co., nous est arrivé avec quelques passagers.

Notre édition gaspésienne

On la trouvera sur notre feuille du milieu, pages 2 et 3. Elle contient plusieurs articles consacrés aux fêtes du 4^e centenaire, à la question des pêcheries, etc.

Remis

Nous devons remettre à un autre numéro la publication de divers articles, qui ne peuvent trouver place dans celui-ci, faute d'espace.

La démission de l'échevin Morin a été acceptée

LA CAUSE DU "QUO WARRANTO" EST REGLEE HORS DE COUR

Election le 30 avril

Ainsi que nous le disions dans notre numéro du 6 avril, en annonçant que l'échevin Morin avait brusqué le dénouement des procédures de "quo warranto" prise contre lui par MM. Paul Hubert, René Bellavance, Lucien Grenier et Louis Ouellet le 6 mars dernier, par l'envoi de sa démission, le Conseil a tenu une séance spéciale vendredi soir (6 avril) pour disposer de la démission de M. Morin. Après une assez longue discussion dont on lira le compte rendu en 5^e page, les membres du Conseil, sur proposition de l'échevin Côté, ont unanimement accepté la démission de leur collègue, ce qui entraîne la vacance du siège No 2 du quartier Est et la tenue d'une élection complémentaire. Celle-ci aura lieu lundi le 30 avril, et la mise en nomination le 23.

"Motion pour détails" partiellement accordée

DANS LA CAUSE DE G.-A. MORIN vs L'IMPRIMERIE GENERALE DE RIMOUSKI, LTEE

Le demandeur devra indiquer l'article ou les articles sur lesquels il base son action

La "motion pour détails" en date du 21 mars faite par l'Imprimerie Générale de Rimouski, Ltée, dans l'action de libelle que lui a intentée M. Georges-A. Morin, le 1^{er} mars dernier, a été présentée à la Cour Supérieure lundi dernier, 9 avril, par Me P. Casgrain, procureur de la défenderesse.

Voici quelle était la teneur de cette motion:

"ATTENDU que la déclaration du demandeur est insuffisamment libellée, et rédigée en termes vagues qui ne permettent pas à la défenderesse de connaître exactement les prétentions du demandeur et de lier contestation en toute connaissance des dites prétentions;

"ATTENDU que dans sa déclaration, le demandeur se plaint, aux paragraphes 7, 8 et 9, d'un article publié, le 16 février, 1934, dans "l'Echo du Bas St-Laurent" journal dont la défenderesse est propriétaire, sans dire si les faits mentionnés dans le dit article sont faux;

"ATTENDU qu'au paragraphe 12 de sa déclaration, le demandeur se plaint d'un deuxième article publié dans le numéro du 23 février, 1934, de "l'Echo du Bas St-Laurent", sans dire en aucune façon si d'après lui, les faits rapportés dans le dit article sont faux et si les commentaires des faits sont injurieux, le demandeur déclarant simplement référer au numéro du journal "à toutes fins que de droit";

"ATTENDU que chacun des deux articles contient certaines affirmations de faits distincts et certains commentaires sur ces faits;

"ATTENDU que le demandeur n'allègue pas que tous ou aucun de ces faits sont faux, mais qu'il se contente, au paragraphe 6 de sa déclaration d'affirmer d'une façon générale qu'il est un homme agissant avec la plus entière bonne foi;

"ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties, pour éviter une trop longue enquête et circonscrire le litige dans les bornes qui conviennent, que le demandeur déclare spécifiquement quel est ou quels sont, le ou les passages, dans chacun des deux articles incriminés;

(a) qui sont faux, d'après lui;

(b) qui lui font tort, d'après lui;

"ATTENDU que la défenderesse a le droit de savoir si le demandeur s'en prend à l'inexactitude ou à la fausseté d'un, de certains ou de tous les faits rapportés, ou s'il limite ses griefs aux commentaires publiés au sujet de ces faits;

"ATTENDU que la défenderesse a le droit d'exiger que le demandeur déclare, de façon claire et non équivoque, si les deux articles lui font tort ou seulement un d'entre eux, et, pour le cas où il déclarerait que les deux articles sont dommageables, quels montants il réclame en rapport avec la publication du premier article (16 février, 1934), et en rapport avec la publication du deuxième article (23 février 1934);

"ATTENDU que le demandeur ne dit pas clairement s'il réclame des dommages réels ou exemplaires, bien qu'il semble peut-être découler de sa déclaration, (référence à son emploi comme agent d'assurance et à son emploi comme garagiste, et référence à sa clientèle) qu'il réclamerait plutôt des dommages réels et matériels, que des dommages punitifs ou exemplaires;

"ATTENDU que la défenderesse a le droit d'exiger que le demandeur dise clairement s'il réclame des dommages réels ou exemplaires, ou les deux, et le montant réclamé, tant à titre de dommages réels, qu'à titre de dommages exemplaires, en rapport avec la publication de chacun des deux articles;

"ATTENDU que la défenderesse a le droit d'exiger, si le demandeur réclame des dommages réels, qu'il dise en quoi consistent ces dommages;

"MOTION que le demandeur soit condamné à dire et à déclarer, dans un délai de quinze jours du jugement à intervenir: "A—EN RAPPORT AVEC LE

1^{er} ARTICLE (16 février, 1934);

(a) s'il y a des faits qui sont faussement affirmés et lesquels;

(b) s'il y a des commentaires injustifiés et lesquels;

(c) quel est le montant des dommages réclamés en rapport avec la publication de cet article, (a) à titre de dommages réels; (b) à titre de dommages exemplaires; (c) en tout; (d) en quoi consistent les dommages réels;

"FRAIS A SUIVRE. Rimouski, 21 mars, 1934. (Signé) Casgrain et Caron. Procureurs de la défenderesse.

Les procureurs dans la cause, Me P. Casgrain, occupant pour l'Imprimerie Générale de Rimouski, Ltée, et Me R.-E. Asselin, occupant pour le demandeur G.-A. Morin, argumentèrent lundi avant-midi respectivement pour et contre cette motion, que le président du tribunal prit en délibéré.

Sa Seigneurie le juge Langlais a rendu sa décision mercredi dernier, en n'accordant que partiellement la motion, c'est-à-dire en ordonnant au demandeur de spécifier s'il base son action seulement sur l'article publié par la défenderesse dans son journal du 16 février, ou à la fois sur cet article du 16 et celui de la semaine suivante en date du 23 février.

Nous donnons ci-dessous le texte du jugement:

Canada, Province de Québec, District de Rimouski, No 4578 COUR SUPERIEURE Geo.-A. Morin

— vs — L'Imprimerie Générale de Rimouski, Ltée MOTION DE LA DEFENDERESSE POUR PARTICULARITES

Le 11 avril, 1934.

CONSIDERANT qu'il suffit, dans une action pour libelle, d'alléguer et de produire le ou les articles du journal dont on se plaint; CONSIDERANT que si on ne spécifie pas de dommages réels, il n'y a lieu d'accorder que des dommages punitifs ou exemplaires laissés à la discrétion du Tribunal;

CONSIDERANT que le demandeur ayant allégué deux articles, il doit dire clairement s'il réclame des dommages à la suite de la publication d'un seul ou de deux à la fois;

MAINTIEN EN PARTIE la motion pour particularités et ordonne au demandeur de déclarer, sous huit jours du jugement, s'il base son action sur le premier article seulement ou sur les deux à la fois. Frais à suivre. (Signé) Roméo Langlais, J. C. S.

Me R.-E. Asselin, avocat de M. Morin, fera une déclaration en conséquence dans les huit jours du jugement. Après quoi, dans les six jours qui suivront, l'Imprimerie Générale de Rimouski devra produire sa défense écrite à l'action en libelle prise contre elle par M. Morin.

Rectification

M. l'échevin Morissette nous informe qu'il n'a pas prononcé les mots "en prison" qui lui sont attribués d'après notre compte rendu de la séance municipale du 3 avril, publié la semaine dernière, au cours de la phrase qui se lisait comme suit: "L'échevin Morissette: — Vous devriez être capable de "toffer" ça, parce que Ernest Desjardins n'a déjà dit qu'il avait "toffé" en prison sans perdre de temps.

Il se peut fort bien que notre reporter ait fait erreur dans la prise ou la transcription de ses notes. Nous acceptons donc la dérogation de M. Morissette et nous nous empressons de déclarer, de sa part, qu'il n'a point prononcé les mots "en prison."

Un article intéressant

De notre collaborateur M. Georges Gosciky, nous publions en 2^e page un intéressant article sur les Gypsies de Pologne ("Les Triganes"), ces "bohémien" qui viennent parfois en roulotte dans nos campagnes canadiennes où ils ont la réputation d'être des ravisseurs d'enfants.

Curiosités polonaises

Les Tziganes en Pologne

(par GEORGES COSCIKI, ancien ministre)

Cette chronique de notre collaborateur, M. Georges Cosciki, ancien ministre, retrace avec beaucoup d'agrément l'histoire des Tziganes en Pologne. Le pittoresque de ces pages n'en exclut pas la documentation.

Ils sont connus dans tous les pays européens où on les rencontre depuis des siècles et qu'ils parcourent encore malgré l'obligation moderne du passeport.

En Espagne, on les appelle: gitanos; en Italie: zingari; en Angleterre: gypsies; en France, on dit: bohémiens; en Pologne et en Roumanie: tziganes.

Les Tziganes sont apparus en Pologne de bonne heure venant de Roumanie (où on les trouve dès 1017, sous le règne du prince Alexandre le Bon) et où ils avaient trouvé un protecteur dans la personne de l'empereur Sigismond de Luxembourg, épouse de Marie d'Anjou, sœur d'Edwige d'Anjou, reine de Pologne.

Les bandes tziganes furent très bien reçues en Pologne, conformément à la tradition d'hospitalité de ce pays. A Wilno, le 25 mai 1501, le roi Alexandre Jaguillon accorde un privilège spécial au voïévoda tzigane Wasil (Bazile) en lui conférant le droit de juger les Tziganes et de les gouverner. Le même privilège assura aux Tziganes des libertés et des droits dans toute la Lithuanie.

Cependant, certaines bandes de Tziganes allemands abusèrent tellement de ces droits que le chancelier du royaume, Ocieski et un légiste Przycki, demandèrent qu'on les chassât de Pologne. Cette disposition passa même dans la constitution votée par la Diète, en 1557, mais n'entra jamais en vigueur, parce que la noblesse polonaise protégea les Tziganes. La voïévodie de Podlachie, très boisée où les Tziganes aimaient à se réfugier, obtint pour eux des privilèges dès 1607 et la constitution de 1624 supprima les restrictions de celle de 1557.

Chose amusante, les Tziganes étaient les seuls citoyens en Pologne à ne payer aucun impôt. On les trouvait trop pauvres, ce qui n'était pas toujours vrai.

C'est en Lithuanie qu'ils s'assimilèrent le mieux. Un historien de la Lithuanie polonaise, Théodore Narbutt, qui s'est particulièrement occupé de l'histoire et de la vie des Tziganes dit que bien des villages fondés par eux ont conservé des noms provenant de leur langue: Raigrog (ville de prince) Minsk (pudeur de la femme), etc.

En 1830, Narbutt estimait à 15,000 environ le nombre des Tziganes vivant en Pologne. Ils se distinguaient et se distinguèrent encore nettement de la population. Ils sont très bruns de cheveux et de peau avec des yeux noirs, des corps sveltes et sont très adroits. Les hommes aiment le métier de forgeron, les femmes disent la bonne aventure, jetant des sorts, droguant les malades, préparent des philtres.

Narbutt, qui savait leur langue et qui les avait beaucoup observés, les prétendait intelligents et pas méchants si on ne les contraignait pas.

Les femmes tziganes sont généralement belles et séduisantes, dans leur prime jeunesse. Aussi, arrivait-il souvent que les jeunes représentants des meilleures familles de la noblesse polonaise s'en éprenaient et commettaient des folies pour elles. Mais ces jolies filles vieillissaient rapidement. Les maternités fréquentes, les travaux domestiques les usaient vite.

Les femmes tziganes sont d'excellentes mères et aiment beaucoup leurs enfants, et comme une Tzigane stérile est un objet de mépris et peut être répudiée par son mari, elles volaient parfois des en-

ants pour les faire passer pour les leurs. A cause de cette particularité, les Tziganes apparaissent souvent dans les anciens romans polonais, comme une sorte de Deus ex machina. Un héros ou une héroïne de roman, volé par eux, retrouve ensuite sa famille après des péripéties pathétiques ou apparaît au moment opportun à ses vrais parents. Nous trouvons ce ressort romanesque dans un des premiers romans polonais de l'époque sentimentale, Malvina par la princesse Marie Czartoryska.

Si les Tziganes ont de tout temps aimé la musique, s'ils sont bons violonistes, aussi bien en Pologne qu'en Roumanie d'où nous viennent leurs célèbres orchestres, ils ont aussi leurs poètes qui ne se sont guère souciés de la prosodie, mais uniquement de la sonorité du vers qui devait s'accorder avec l'accompagnement. Au XVIe siècle il y eut ainsi un poète tzigane en Pologne, fort apprécié, auteur d'une chanson où il engage les Tziganes à se battre pour le roi Sigismond I (frère d'Alexandre Jaguello) "père de tous les Tziganes".

La plus belle époque pour les Tziganes de Lithuanie fut la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est alors que le puissant et fantasque prince Charles Radziwill, surnommé "Panie Kochanku" (Mon cher Monsieur) donna des lettres patentes à un des rois tziganes Jean Marcinkiewicz et lui offrit d'établir sa capitale dans la ville de Mir. Ce Marcinkiewicz, homme intelligent, de la taille et de la force d'un Hercule, sut fort bien jouer son rôle de roi et s'entourer d'un grand luxe et d'une suite importante. On parle encore de ses arrivées aux foires de Telica où il menait vendre des chevaux, en grand cortège, fanfare en tête, sur un beau cheval, magnifiquement paré. Venait ensuite la reine, assise dans une sorte de char antique peint en rouge, toute couverte de perles, de diamants, de colliers précieux, parée comme une châsse.

Un certain Jacques Znamierowski, hobereau de province, qui aimait les chevaux et les foires, se lia d'amitié avec les Tziganes, apprit leur langue, adopta leurs moeurs et finit même par être un de leurs rois, mais il eut beaucoup de déboires avant d'arriver à établir solidement sa royauté.

Dans la littérature polonaise on rencontre souvent des types de Tziganes. Certains écrivains ont même décrit leur vie et leurs moeurs, comme Joseph Korzeniowski — parent du fameux Joseph Conrad — dans sa jolie pièce Les Tziganes où nous voyons se développer la vengeance amoureuse d'une Tzigane abandonnée. Un autre écrivain, Joseph Ignace Kraszewski, a peint la vie difficile des Tziganes, sortis de leur tribu pour vivre dans un village polonais. Ce n'est que l'enfant qui parviendra à se faire accepter par la société. Ce roman: Une chambre hors du village décrit aussi la psychologie tzigane, assez particulière. Et qui ne connaît pas le célèbre opéra de Paderewski: Manru où l'on met en scène la vie des Tziganes polonais?

Si les temps ont changé, les moeurs des Tziganes et leur caractère n'ont pas beaucoup évolué en somme. Il n'y a pas très longtemps les journaux de Varsovie ont raconté l'histoire d'une jeune et jolie Tzigane qui, infidèle à son mari, ayant aimé un étranger à sa tribu et à sa race, fut jugée et exécutée sans pitié par sa famille. Et il n'y a pas un an, les journaux polonais publiaient de curieuses interviews du roi des Tziganes polonais. Plus de perles ni de diamants sur la tête de la reine mais toujours des jolies Tziganes qui dansent, jouent et disent la bonne aventure et de vieilles sorcières émérites qui tirent les cartes en donnant des conseils médicaux.

Georges COSCIKI.

Lettre hebdomadaire aux Cultivateurs

(Préparée par la Station Expérimentale de Ste-Anne de la Pocatière)

BIEN CALCULER SERT BEAUCOUP

Les années difficiles que nous traversons devraient nous induire à marcher vers un but défini, à savoir la coordination des plans de toutes les branches de l'exploitation de façon à en retirer le plus de profits possibles.

Le temps utilisé à faire des plans paie souvent dix fois plus que le temps employé aux travaux matériels. Bien que beaucoup de cultivateurs reconnaissent la nécessité d'avoir un plan bien tracé avant d'entreprendre une exploitation quelconque, trop encore ne paraissent même pas en soupçonner les avantages. Prenons en aviculture, certains gardent soit cent ou cinquante poules quand d'autres gardent ce qui leur reste enlevement fait des cochets. Il n'y a pas le moindre doute que ces derniers n'ont pas élaboré de plan, se disant qu'ils prendront ce qu'il y aura.

Ainsi celui qui veut garder des poules doit commencer par s'assurer d'un bon local, se procurer de bonnes poules et bien étudier les lois et méthodes d'élevage. Si des poussins sont élevés pour former le troupeau le nombre à acheter au printemps sera établi en calculant sur une base de 50% sujets mâles et une mortalité de 20% pour les rendre à l'âge adulte. Donc, pour avoir 50 bonnes poulettes à l'automne, il faudra de 125 à 140 poussins.

PLUS DE PRUDENCE DANS LES ACHATS

Dans les achats de pommes de terre, il faut bien se rappeler qu'il n'y a pas seulement la semence certifiée Extra No. 1 qui peut être vendue comme patates de semence. Il ne suffit pas non plus pour avoir des patates de semence qu'il y ait une étiquette sur la poche. Méfiez-vous des étiquettes portant les mots "CANADA No. 1" de choix", EXTRA No. 1".—Elle vous donne aucune garantie que ces pommes de terre sont bonnes pour la semence et le plus souvent contiennent 100% de maladies à virus telles que mosaïque et enroulement des feuilles.

Exigez toujours de vos vendeurs les étiquettes officielles de certification du Ministère Fédéral de l'Agriculture indiquant de façon claire et précise le nom de la variété, le numéro du producteur ainsi que le numéro et la date de l'inspection. Ne mettez pas trop de confiance dans les autres étiquettes, elles indiquent que les pommes de terre ne sont bonnes pour la consommation seulement.

En garde donc contre les vendeurs peu scrupuleux et exigez toujours qu'on vous livre des pommes de terre de semence certifiée portant l'étiquette officielle de certification. Ne vous laissez pas tromper il n'y a qu'une seule étiquette de certification; elle est de couleur verte pour la variété Montagne Verte, jaune pour la variété Irish Cobbler et blanche pour toutes les autres variétés.

AFIN DE CONTROLER LA DYSENTERIE

A la suite des rigueurs de l'hiver qui vient de finir, la dysenterie a fait son apparition dans pratiquement toutes les ruches hivernées en cave. Lorsque les abeilles couvrent l'entrée de la ruche de taches brunes qui sont leur excréments ayant une odeur désagréable, vous pouvez juger par là qu'elles sont affectées de la dysenterie. Avant même que l'heure de sortir les ruches soit arrivée, vous pouvez enrayer la maladie et sauver toutes les colonies en prenant les précautions suivantes.

Chauffer la cave de manière à maintenir la température à 48oF environ.

Aérer beaucoup la cave afin de faire disparaître les mauvaises odeurs dégagées par la maladie et garder l'air toujours pur.

Surveiller l'entrée des ruches afin de la tenir pure, re et ouverte pour que l'air y circule librement.

Balayer toutes les abeilles mortes sur le plancher afin de maintenir la cave très propre et faire brûler du papier d'Arménie afin d'en changer l'odeur de la cave.

Sortir les ruches aussitôt que possible et y désinfecter la cave immédiatement avec une solution d'une bouteille d'eau de javelle dans deux chaudières d'eau.

St-Ulric

Décès—

Le 3 avril est décédé, après plusieurs mois de maladie, sieur Moïse Talbot, âgé de 75 ans, son épouse, née Elmire Canuel, l'avait précédé dans la tombe, il y a trois ans. Il laisse dans le deuil deux fils MM. Elize et Joseph Talbot; trois filles: Mme Ulric Bernier (Hénédine), Mme Octave Michaud (Yvonne) Mme Charles Michaud (Marie), un frère, M. Edmond Talbot, de Salem Mass., une sœur Mme Georges Richard, de Salem Mass., une belle-fille Mme Ve Alphonse Talbot, de Métis Beach, et un grand nombre de petits-enfants. La famille a reçu plusieurs témoignages de sympathies et nous remercions à la famille en deuil nos sincères condoléances.

Mariage—

Le 11 courant, Mlle Anysie Desrosiers, institutrice, fille de M. Napoléon Desrosiers a épousé

M. Gérard St-Pierre, fils de M. Félix St-Pierre.

Divers—

—M. et Mme Jos Gendron et Mlle Rose-Aimée St-Pierre, de Mont-Joli, étaient ces jours derniers pour assister au mariage Desrosiers St-Pierre.

—Mme Ve Alphonse Talbot, de Métis Beach, a passé quelques jours chez des parents à l'occasion des funérailles de sieur Moïse Talbot.

—Mme Vve Napoléon Migneault (Augustine Gendron), de Les Boules, est venue demeurer dans notre village.

—M. Roméo Roy est retourné à Pointe-au-Père occuper le même emploi sur le bateau Abraham-Martin.

Pte-au-Père

Le Jeudi Saint, le Rév. Père Courtois nous quittait pour un long voyage de 3 mois en Europe. Nous lui souhaitons un bon et heureux voyage.

Le Rév. Charles Deek, Eud., le remplace.

—M. et Mme Charles Rioux, de Mont-Joli, ont passé le dimanche de Pâques chez M. J.-B. Dubé.

—M. et Mme Raoul Lachance sont de retour d'un voyage à Québec.

—M. Roméo Roy, de Rivière-Blanche, est revenu reprendre sa position à bord du bateau "Abraham Martin".

—MM. J.-B. Raymond, Jos Othot, Adé Pineau sont partis pour Québec reprendre leur position à bord du Jalobert.

—Mme Fortunat Rouleau est de retour d'une promenade à Québec chez sa fille Mme H. Fortier.

—Mlle Maria Chasseur, de St. Anaclet, est actuellement en promenade chez sa sœur Mme Ernest Brisson.

CAILLETTE

Nos campagnards donnent généralement le nom de caillette au ferment dont ils se servent pour faire cailler le lait. C'est presque qui est le terme consacré. Caillette est français, mais il se dit seulement du quatrième estomac des ruminants, où se trouve la présure.

ATACA, ATOCA

Ces termes dont nous nous servons pour désigner l'airelle des marais ne sont pas français. Il faut dire canneberge.

Tribune libre

(Publiée sous l'exclusive responsabilité des correspondants)

NOUVELLE LETTRE DE M. ROMUALD LAVOIE, CULTIVATEUR DE N.-D. DU SACRÉ-COEUR

M. le Rédacteur,

Comme les questions que j'ai traitées dans votre journal depuis quelque temps ont intéressé beaucoup de cultivateurs, parce que ça touche leur parti politique quelques-uns paraissent mécontents, je me fais un devoir de continuer de défendre mes amis au sujet des idées exprimées par le député de Montmagny à la Législature, qui est en faveur d'accorder le crédit agricole aux cultivateurs de son comté ainsi qu'à tous ceux de la province qui voudront laisser gérer leur ferme par un agronome.

Notre député de Rimouski n'a jamais dit un mot en Chambre pour défendre les cultivateurs, ce qui est encore plus sage que d'insulter les cultivateurs tel que le député de Montmagny l'a fait. Quand les agronomes ont-ils fait leurs preuves comme bons gérants de fermes? C'est ce que je leur ai demandé, et cela les a fait bondir. Pourquoi? Parce qu'ils pensent qu'ils ne seront pas capables de vivre sur leurs terres sans travailler. S'ils sont vraiment de bons régisseurs de ferme ils n'auront pas de misère, avant seulement à vivre, tandis que la plupart de nos cultivateurs ont commencé avec des terres à moitié payées, et les taxes ont triplé.

Dans ces cas-là, je voudrais voir l'agronome financer une ferme et

se sortir de l'ornière. Je serais le premier à proclamer sa capacité en agriculture.

Quand les cultivateurs se décident-ils à prendre leur affaire en mains en envoyant des représentants qui connaissent la profession du cultivateur et qui agissent en conséquence?

Si l'on avait eu plus de représentants tels que MM. Gagnon, Barré, Lamoureux, Elie, pensez-vous qu'on n'aurait pas eu un crédit agricole immédiatement? On n'a pas de représentants pour défendre nos intérêts; nos députés ne s'occupent que de leurs intérêts propres et cherchent le moyen de se faire réélire à la prochaine élection en organisant avec l'agronome des sociétés agricoles, avec des petits sacs de graines que l'on paie fort bien, et des ustensiles pour faire le contrôle laitier gratis avant les élections, mais c'est \$2.00 après, et c'est le programme qui a été décidé par le ministre de l'agriculture.

Cultivateurs, montrons-leur donc une fois pour toutes que la surette est payée par nous, mais que c'est le marchand de graines et d'ustensiles et les députés qui la retirent au temps des élections. ROMUALD LAVOIE, cult. N.-D. du Sacré-Coeur.

Cercle Madeleine

Pour faire suite au programme tracé par les membres du Comité, jeudi soir prochain, le 19, à 8 h., à l'hôtel de Ville, le Cercle Madeleine aura comme conférencier M. J.-B. Côté, qui traitera de "la franc-maçonnerie".

Pour empêcher le excès de vitesse, un mauvais chemin vaut deux agents-motocyclistes.

Le vrai journaliste est celui qui, sachant où vont échouer quelques-uns de ses meilleurs articles, les écrit quand même.

LE BON THEATRE

DEUX AUTRES PROGRAMMES SENSATIONNELS

LE 16, 17 ET 18 AVRIL

BLANCHE MONTEL ET HARRY BAUR

MILADY

Deuxième partie de "LES TROIS MOUSQUETAIRES", le plus beau drame jamais paru à l'écran.

LE 19, 20 ET 21 AVRIL

DAMIA ET MARGUERITE MORENO

LE DISQUE FATAL

Ce film remporta un vif succès à Montréal et à Québec, durant l'hiver. Il fut à l'affiche pendant plus de dix semaines dans ces deux cités.

ADMISSION: 25c. et 35c.

(Taxe incluse)

Nous sollicitons votre encouragement.

Riche et agréable en saveur

THE "SALADA"

'Frais des plantations'

Prison de tulle

C'est la faute de la modiste. Si elle n'avait pas exposé sous les yeux de la petite ces deux ruchés de tulle ornés de fleurs et de rubans! Je la soupçonne d'avoir deviné que c'est la fête de Miquette aujourd'hui.

...Que voulez-vous? ... des oeillades, des niches, des mots de velours, tout cela m'a fait perdre la tête et j'ai acheté un chapeau. Explosion de joie qui délire, gambades, mains qui battent, puis vient l'essayage du trésor tant convoité: le noir vif et brillant des yeux devient plus brillant, plus vif et plus noir; le blanc, le rose et l'éclat de la frimousse se font tout à tour éclatant, plus rose, plus neige; le flou des boucles blondes est blond davantage et plus flou: Vive le chapeau de tulle avec ses fleurs et ses rubans! crie Miquette au comble du bonheur; mais je ne suis pas contente, moi je me sens coupable. Connaissant le "défaut mignon" de la mignonne, je n'aurais pas dû céder aux instances de son orgueilleuse coquette.

Thérèse et Marguerite, deux de ses petites amies, ont organisé "quelque chose" en l'honneur de ses dix ans. Miquette vient de me dire tout bas:

—Je serai la plus "chie", c'est bien sûr, et la plus jolie! s'pas, Mère Mouche?

J'ai répondu simplement: "Petite Femme, va!" Dans la circonstance, qu'aurais-je pu ajouter?

Si vous avez une petite fille qui ressemble à Miquette, de grâce, Madame, ne lui achetez pas l'autre ruché en annonçant la modiste; il serait capable d'emprisonner vos réprimandes dans l'autre tulle de votre mollesse

MERE MOUCHE.

MILADY

Le célèbre film des Trois Mousquetaires a attiré des auditoires considérables cette semaine (de lundi à mercredi) au Bon Théâtre. Des artistes tels que Samson Fainsilber (dans le rôle du cardinal de Richelieu) et Harry Baur (le capitaine de Tréville) laissent un souvenir inoubliable. On les reverra sur la toile la semaine prochaine, encore avec d'Artagnan (Aimé-Simon Girard), Constance Bonacieux (Blanche Montel) et Milady (Edith Mera), etc., qu'on a suivis avec tant d'intérêt au premier chapitre ("Les Trois Mousquetaires"), dans le dernier épisode: "Milady".

On applaudit sans réserve cette suite des "TROIS MOUSQUETAIRES" qui est sûrement encore plus riche en couleurs que le premier épisode. "MILADY" est un film mouvementé, ses extérieurs ont été tournés pour la majeure partie dans de calmes et lumineux paysages d'Ile de France et dans ceux très pittoresques des villes du nord. L'action du deuxième épisode de "LES TROIS MOUSQUETAIRES" nous raconte maintenant la lutte que se livre Milady de Winter et le chevalier d'Artagnan, les intrigues de

celle-ci, son influence néfaste aux deux cours d'Angleterre et de France, sa victoire momentanée sur le jeune mousquetaire, sa vie amoureuse, son emprisonnement, son évasion, puis, dans le plus étonnant coloris de tableaux, la guerre devant La Rochelle, les amours de Constance Bonacieux, l'assassinat du duc de Buckingham, celui de Constance, la mort tragique de Milady aux mains d'Athos, la défaite de Richelieu, etc., etc.

Au Bon Théâtre, la semaine prochaine, de lundi à mercredi.

Advertisement for ANTAIGINE medicine, featuring a woman's face and text: "Contre Maux de Tête, Névralgies, La Grippe, Douleurs".

Advertisement for Kellogg's PEP Bran Flakes, featuring an image of a child and text: "PEP donne l'élan", "SAVEUR ESTIMEE".

Advertisement for MINE A POELE SULTANA, featuring an image of a stove and text: "Un Poli Qui Demeure!", "D'emploi facile, et économique par surcroît.".

LE PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Administrateur-gérant: Gérard Legaré

31^{ème} année -- No 2 RIMOUSKI, VENDREDI, 13 AVRIL 1934.

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée

ABONNEMENT \$1.00 par année

Journée provinciale

Nous indiquions, la semaine dernière, que la Province de Québec devrait, par l'entremise de son gouvernement, s'inscrire pour une journée particulière au programme des prochaines Fêtes de Gaspé.

A raison de la participation que le gouvernement fédéral prendra à ces fêtes, celle-ci se passeront presque fatalement dans une atmosphère impérialiste. Ceux qui ont assisté aux fêtes du Troisième Centenaire de Québec comprendront facilement ce que nous voulons dire.

Il est de toute nécessité que cet état de choses soit corrigé dans la mesure du possible, selon le sens de la convenance historique. Et, à notre avis, le meilleur moyen de le faire serait d'inclure au programme une série de fonctions relevant des autorités provinciales du Québec.

Il y a vingt raisons pour justifier cette procédure. La première est que la province dont les terres ont été visitées et en partie explorées par le découvreur du Canada se doit de participer aux Fêtes de Gaspé d'une manière toute spéciale. La célébration du Quatrième Centenaire en doit être une des régions du Saint-Laurent avant tout. Noblesse oblige.

Par ailleurs, une journée du Québec étant prévue au programme, les Fêtes ne pourraient qu'en bénéficier matériellement et par suite, éducationnellement. Ce programme prendrait de ce fait une ampleur qui déciderait à se rendre à Gaspé nombre de touristes, surtout des Américains, qui seraient peut-être portés à ne se contenter que des Fêtes de Toronto, lesquelles auront lieu quelques jours avant ou après celles de Gaspé. La célébration de Trois-Rivières perdrait aussi la visite de ces touristes.

Dans nos observations de la semaine dernière, nous disions aussi que Rimouski, entre autres villes et villages, devrait contribuer à la célébration du Quatrième Centenaire de Gaspé.

Pour donner à notre souhait un moyen d'exécution, qu'on ne permette de faire une suggestion.

La croisière de l'Action Catholique a inscrit sur son itinéraire de retour une étape à Gaspé, devant coïncider avec les Fêtes. Elle se remettra ensuite en marche pour Québec par voie du Saint-Laurent. Elle passera donc en face de Rimouski, et longera l'île St-Barnabé.

Or cette île, — notre île, — plusieurs l'ignorent peut-être, a reçu son nom de Cartier lui-même. Nous sommes donc particulièrement intéressés à la géographie décrite par ce célèbre découvreur et devrions, dans la célébration qui se prépare, faire en sorte que nous le reconnaissons d'une manière concrète.

Voici donc ce que nous proposons: Que la ville de Rimouski et les villages voisins se concertent pour inviter le Champlain, bateau de la croisière, à faire escale à Rimouski à son retour de Gaspé, à débarquer ses passagers sur l'île St-Barnabé, où il leur serait offert un goûter en plein air, ou sous des marquises.

Ce serait là faire de l'histoire régionale, de l'histoire du souvenir qui ferait agréablement pendant à l'histoire du Quatrième Centenaire. Peut-être qu'une croix pourrait être érigée à cette occasion — pourquoi pas? Il vaut la peine que cette possibilité soit étudiée.

Pour ce qui regarde les frais d'un tel événement, ils pourraient se réduire à peu ou à rien pour les municipalités intéressées. Car personne de ceux qui voudraient participer au goûter offert se refuserait à payer une cotisation convenable, sachant qu'il "en aurait pour son argent."

Notre Chambre de Commerce devrait aussi s'intéresser à une petite fête de ce genre. N'y trouverait-elle pas une excellente occasion de faire de la publicité pour sa ville, de faire que Rimouski et son havre soient mentionnés dans tous les journaux du pays?

Et, qui sait, peut-être aussi d'obtenir finalement que le nom de Rimouski soit inscrit en lettres majuscules sur certaines cartes — honneur qu'elle n'a pas toujours réussi à se faire accorder, bien que des villages bien moins importants en jouissaient.

LAURENT DU GOLFE.

La question des pêcheries à la Chambre des Communes

De la nécessité d'une régie uniforme

UN PROBLEME NATIONAL

(Extrait des Débats de la Chambre des Communes, à la séance du 21 mars 1932)

M. Pierre Casgrain:—Je ne veux pas faire preuve d'esprit de parti avec cette question. Je n'y cherche pas d'avantages politiques ni pour moi-même ni pour mon parti et j'espère que tous les honorables députés adopteront la même attitude envers cette industrie qui est l'une des plus importantes de tout l'est du Canada.

L'Hon. M. Rhodes:— A mon avis, l'unité de direction appliquée aux pêcheries est chose à souhaiter ardemment. Si nous nous mettons en frais d'administrer nos pêcheries par l'intermédiaire des provinces, chacune adoptant des méthodes différentes de celles d'une autre, avec la superposition des services qui en découleraient, nous aurions une organisation excessivement coûteuse et encombrante, et nous n'avancerions en rien dans la voie de la réglementation nationale.

L'Hon. Charles Macleod:—En 1922, les autorités provinciales ont soulagé le Dominion dans une grande mesure en prenant la régie des pêcheries. Il existe une juridiction fédérale en certaines sphères et une juridiction provinciale en d'autres. Je conviens avec le Ministre des Finances qu'il est grandement important que toutes les pêcheries soient soumises à une régie uniforme.

M. Onésime Gagnon:—S'il (L'Hon. Duran'eau) — reçoit une lettre du gouvernement provincial, je le prie de s'élever au-dessus des préjugés de parti et de reconnaître que ce n'est pas là seulement un problème provincial, mais plutôt national quant à sa portée. Je le prie d'oublier les divergences politiques et de faire de son mieux pour aider aux autorités provinciales à cet égard.

C'est donc l'opinion de tout le monde, à Ottawa, que cette question devrait être traitée à son mérite, abstraction faite d'esprit de parti.

Pour les fêtes gaspésiennes du 25 août

ORGANISATION A GASPE

Son Excellence Monseigneur Ross a jeté officiellement dimanche soir, à Gaspé, les bases de l'organisation locale des fêtes du 4^e centenaire de l'arrivée de Cartier en terre canadienne. L'organisation sera complète dans quelques jours. Rien ne sera négligé pour faire de la journée du 25 août une démonstration inoubliable.

Ce geste initial a été fait dimanche soir au Séminaire, au cours d'une séance intéressante pendant laquelle il y eut concert et conférences. M. André Paris, agronome, a parlé du "Jardin ouvrier", et M. Louis Bérubé, professeur, de la Station biologique. C'est M. le curé C.-E. Roy qui a présenté les orateurs.

La musique fut interprétée par l'orchestre Jacques-Cartier. Son Excellence Mgr Ross, évêque de Gaspé, occupait le fauteuil d'honneur. Il a lancé l'organisation locale des fêtes et on pourra suivre les préparatifs avec célérité.

Les fêtes de Gaspé

UNE LETTRE QUI EXPRIME LE SENTIMENT UNANIME DE LA REGION DU GOLFE ET LE SENTIMENT PRESQUE UNANIME DU CANADA FRANCAIS, ECRIT LE DIRECTEUR DE L'ORDRE EN MARGE D'UNE COMMUNICATION DE M. ADEODAT LAVOIE AU "QUOTIDIEN DE CULTURE FRANCAISE ET DE RENAISSANCE NATIONALE" — COMMENTAIRE DE L'ACTION CATHOLIQUE SUR LE MEME SUJET.

Notre excellent ami et collaborateur M. Adéodat Lavoie ayant écrit à l'Ordre une lettre sur la nécessité pour les Canadiens-Français de s'organiser partout pour faire des fêtes de véritables fêtes nationales qui ne seront pas un fiasco, et d'empêcher l'élément anglais de leur imprimer un caractère favorable à la propagande anglaise et impérialisante, le directeur de l'Ordre M. Olivier Asselin a publié dans le numéro du 6 avril, le commentaire suivant sous le titre "Les fêtes de Gaspé":

Nous publions hier (), sous la signature de M. Adéodat Lavoie, de Rimouski, sur les fêtes de Gaspé, une lettre qui exprime, croyons-nous, le sentiment unanime de la région du Golfe et le sentiment presque unanime du Canada français sur le caractère qu'il semble qu'on s'approprie à donner aux fêtes en question.

A moins de considérer les Canadiens-Français comme étrangers à la nation canadienne, le gouvernement de la Confédération a le devoir de participer activement au quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Mais il y a en ces matières une correction d'attitude et une délicatesse de procédés à garder. Nos concitoyens anglais observeront et cette correction et cette délicatesse en laissant aux fêtes le caractère français et catholique qui leur conviendrait et qui précisément marquerait la dualité ethnique de notre pays.

Du troisième centenaire de la fondation de Québec, l'intrigue du gouverneur de l'époque, lord Grey, et la naïveté ou le snobisme des Québécois qui représentaient le Canada français dans le comité, furent une commémoration de la conquête anglaise et une fête de l'impérialisme anglo-saxon. Il ne faut pas que cette erreur se répète, sinon les représentants autorisés du Canada français seront parfaitement excusables de dire aux délégués du gouvernement fédéral: "Messieurs, nous n'avons pas la richesse, nous n'avons que le culte du souvenir et le sentiment de certaines convenances. Venez à Gaspé, si vous voulez, affirmer les prétentions de la majorité à la supériorité politique, sans égard à la place que le Canada français devrait occuper dans les fêtes nationales ou son histoire est plus particulièrement intéressée. Quant à nous, nos ancêtres, à commencer par Cartier, nous pardonneront de célébrer leur mémoire plus modestement, ne fût-ce que par les deux minutes de recueillement et de prière que l'on consacre aux morts d'une grande guerre en attendant, quand on a du coeur, l'occasion de les venger".

Olivier ASSELIN.

De son côté, M. Eugène L'Heureux consacre, dans l'Action Catholique du 10 avril, à "la célébration du 25 août" à Gaspé, des remarques de haute actualité sur le devoir des gouvernements de faire connaître sans retard leurs intentions et leurs projets pour aider à "célébrer avec l'éclat qui conviendra cet anniversaire peu banal" de la découverte du Canada par Jacques Cartier.

"Le 25 août, écrit-il, n'est pas lointain. Avant cinq mois, il aura franchi le pas de l'histoire. Et cependant, nous ignorons encore tous le programme du gouvernement fédéral. Nous connaissons mieux les projets du groupe européen que ceux du gouvernement canadien, relativement à la célébration du quatrième centenaire de la découverte du Canada.

"Ces retards sont ennuyeux; ils sont même inquiétants. Et les citoyens ont le droit de chercher à s'expliquer par des hypothèses, faute de mieux, un tel retard et un tel silence.

"D'abord, le peuple canadien aimerait savoir si son gouvernement va saisir cette occasion propice de retremper aux sources toujours vives de l'histoire le patriotisme des Canadiens.

"Puis le peuple canadien se demande quel caractère le gouvernement canadien entend donner à cette fête."

De la lettre de notre concitoyen M. Adéodat Lavoie, qu'il dit "très bien inspirée", le rédacteur de l'Action Catholique cite un substantiel passage et ajoute qu'il espère bien que les fêtes de Gaspé n'aient point l'orientation qu'elles pourraient prendre aux mains des hauts dirigeants anglophones qui feraient partie du comité d'organisation constitué par l'honorable M. Manion:

"Le Canada est né dans un berceau français, et ce serait un contre-sens historique que d'ignorer ce fait, au cours de la fête commémorant une pareille naissance: ce serait de plus une injure aux hommes de sang français qui habitent encore ce coin de terre foulé avant les autres par les civilisateurs et qui forment presque le tiers du peuple canadien."

Le deuxième vendredi d'avril Il peut arriver à une femme tombe un treize. Avis aux superstitieux. vertueuse d'envier secrètement la beauté d'un diable.

L'amour n'a pas d'âge. En tous cas, pas d'âge de raison. Les faux-monnayeurs sont à peu près les seuls qui "font" aujourd'hui de l'argent.

On réclame la coopération d'Ottawa et Québec

AUX PECHERIES

Une forte délégation auprès du premier-ministre Taschereau appuie la requête des maires du comté de Gaspé-sud — Les délégués suggèrent une conférence entre les représentants des deux gouvernements — Le retour à l'administration fédérale

TEXTE DE LA REQUETE DU CONSEIL DU COMTE DE GASPE-SUD

Une imposante délégation s'est présentée samedi matin chez l'honorable Premier Ministre pour lui demander la coopération du fédéral et du provincial afin de régler de façon définitive l'urgent problème des pêcheries.

La délégation a été unanime à réclamer une conférence entre les représentants du provincial, du fédéral et les députés intéressés afin d'en venir à une entente pratique. L'hon. J.-H. Kelly, conseiller-législatif, et M. Alexandre Chouinard, député au provincial, ont même exprimé l'avis que le fédéral devrait reprendre l'administration des pêcheries et que la Province devrait tout de même continuer l'acte efficace et appréciée qu'elle accorde aujourd'hui. M. Paul-Emile Côté, député de Bonaventure, est pour la coopération mais il n'est pas favorable au changement de base de l'entente passée en 1921.

C'est M. Alexandre Chouinard qui a présenté la délégation et appuyé la requête dont nous donnons le texte plus bas. Il a répété la substance du discours qu'il a prononcé en Chambre au début de la session, discours qui a eu une répercussion considérable.

L'hon. John Kelly a appuyé les remarques de M. Chouinard et il a exprimé franchement l'opinion qu'à son avis et de l'avis de la majorité de la population de la Gaspésie, on devrait revenir à l'administration des pêcheries par le fédéral. Non pas que la province n'ait rien fait; au contraire! le gouvernement devrait poursuivre son oeuvre efficace, son aide appréciée. Mais le fédéral se croit actuellement excusable de ne pas faire dans le Québec ce qu'il fait ailleurs. Et ce qu'il fait ailleurs s'impose dans la province. Si le pouvoir central avait charge de l'administration, il accorderait aux pêcheries du Québec ce dont jouissent les pêcheries des autres provinces. Puis, Québec continuant son travail actuel, nos pêcheries prendraient un essor considérable.

M. Paul-Emile Côté n'est pas de cette opinion. Il veut bien que le fédéral nous aide; il y insiste même mais que cette aide se fasse en gardant intacte l'entente de 1921.

L'hon. L.-A. Taschereau a fort bien accueilli les délégués. Il a promis de faire tout son possible pour améliorer la situation. Il a exprimé l'opinion que l'on devait travailler pour obtenir une meilleure coopération entre les deux gouvernements.

A la dernière réunion du Conseil du Comté de Gaspé-Sud, trois citoyens bien connus dans toute la région, MM. Charles Lamb et Adéodat Langlois, de Chandler, et M. Grégoire Chapados, Maire de New-Port, acceptèrent la charge de porter à la connaissance du gouvernement provincial deux résolutions très importantes concernant les pêcheries et qui avaient été adoptées unanimement. La délégation, introduite par M. Alexandre Chouinard, Député de Gaspé-Sud, fut reçue chez l'hon. L.-A. Taschereau, samedi, à 11 hres a.m., et était accompagnée par les Honorables John-Hall Kelly et Frank Carr, M.P.P., et par M. Wilfrid Molloy, maire de Chandler. Elle déposa entre les mains du Premier Ministre la requête suivante:—

Honorable Monsieur, Le 14 mars, à Percé, tous les maires réunis en assemblée régulière ont adopté une résolution et c'est pour répondre à leurs vœux que nous vous soumettons aujourd'hui la présente requête. Nous ne voulons pas faire preuve d'egoïsme quand nous parlons de la Gaspésie car nous réalisons que la question des pêcheries maritimes intéresse la Côte Nord autant que la Côte Sud.

Une Conférence

Délégués, nous n'avons pas l'intention de faire des suggestions qui vous seraient désagréables. Nous réalisons, cependant, qu'il nous faut une coopération fédérale-provinciale. Cette coopération ne peut nous venir que d'une entente qui, en quelque sorte, modifierait la convention de 1922. Nous sommes parfaitement disposés à accepter les suggestions qui pourraient nous être faites de la part de votre Département mais, d'un autre côté, nous sommes parfaitement convaincus que nous ne pouvons pas attendre de résultats satisfaisants aussi longtemps que les officiers des gouvernements fédéral et provincial ne pourront pas savoir sur quel terrain ils travaillent. Notre idée serait de prier l'Honorable Premier-Ministre de provoquer une rencontre, dans le plus bref délai possible entre les gouvernements représentés par leurs officiers et les députés intéressés, afin de discuter dans l'intérêt général de cette question des pêcheries qui nous tient tant à coeur.

Cette question continuera d'être le sujet de discussions sans fin aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé le terrain d'entente que nous désirons, soit la coopération fédérale-provinciale. Prenant connaissance de tout ce qui se dit, à Ottawa, relativement aux pêcheries, nous réalisons que nos voisins des Provinces Maritimes attachent une importance de premier plan. Nous avons, chez nous, dans la province, des richesses qu'il faut développer et dont nous ambitionnons de tirer plus de profit. C'est le seul sentiment qui nous anime et qui nous force, dans ces temps difficiles, à faire des démarches spéciales.

Le régime coopératif s'impose. Nous vous avouons qu'il nous importe guère d'être administrés par le gouvernement fédéral, par le gouvernement provincial ou par les deux à la fois, comme en agriculture. Ce n'est pas pour nous affaire de sentiment ni de politique de parti. Puisque le régime coopératif procure tant d'avantages et donne si grande satisfaction en agriculture, nous estimons qu'il convient aussi aux pêcheries et que, en cas de doute, on devrait au moins en faire l'expérience. Avant tout, ce que nous désirons, c'est de pouvoir compter sur la direction scientifique, technique et commerciale la plus forte que l'on puisse imaginer, sur une direction qui permettra d'augmenter et de diversifier notre production, d'améliorer la qualité de nos produits de la mer et d'en faciliter la distribution ou la vente. C'est là tout notre objectif.

Contrairement à ce que l'on dit dans certains milieux, notre question des pêcheries n'est pas encore réglée et nous serions même tentés de dire qu'elle ne fait que commencer. Depuis quelques années, nous sentons bien que le système d'administration actuelle pourrait être fortement amélioré.

Aux fêtes de Gaspé

EMINENTS VISITEURS ETRANGERS

Le "Champlain", qui nous amènera les représentants de la France et de la Belgique, vogue pour la première fois sur les eaux canadiennes.

Aux grandes fêtes qui se dérouleront à Gaspé, l'été prochain, d'éminents dignitaires civils et religieux de plusieurs pays, entre autres la France et la Belgique, se réuniront pour célébrer le 4^e centenaire de la découverte du Canada par Jacques-Cartier. On apprend que la principale manifestation aura lieu le 25 août. Les représentants de la France et de la Belgique arriveront à cette date à bord du navire français le "Champlain", qui vogue pour la première fois sur les eaux canadiennes. Une messe en plein air sera célébrée, et ensuite on bénira une croix érigée là où Jacques Cartier s'est arrêté il y a 400 ans. La pierre qui sera à la base de la croix viendra de Saint-Malo, lieu d'origine du grand navigateur. Les délégués français et belges assisteront aussi aux fêtes organisées à Québec, à Trois-Rivières, à Montréal et à Toronto.

Navigaison dans le Golfe

Les conditions de la glace se sont améliorées considérablement dans le golfe. Le commandant du "Montcalm", arrivé à la baie de Plaisance, aux Iles-de-la-Madeleine, lundi matin, a annoncé dans un message qu'à la faveur d'un fort vent du nord-ouest le golfe se libère assez rapidement. De nombreuses failles se produisent dans les champs de glace et laissent des passages en eau claire de bonne largeur. Si ces conditions favorables se maintiennent pendant quelques jours, les premiers frégates recevront ordre de quitter le Pays de Galles en fin de semaine.

Arrivé à la baie de Plaisance depuis lundi matin après un très rude voyage depuis North Sydney, le "Montcalm" a descendu à cet endroit des passages, plusieurs tonnes de fret et les matières postales. Il fera escale dans chacune de ces petites îles avant de retourner à North Sydney d'où il repartira pour aller patrouiller la route que devront suivre les océaniques pour entrer dans le golfe.

Le "N. B. McLean", qui sera encore cette année le patrouilleur officiel du gouvernement dans le golfe, est actuellement aux chantiers Davio où il subit certaines réparations, qui seront terminées samedi. Immédiatement après avoir pris son chargement d'huile le "McLean" se dirigera vers le golfe emportant des provisions pour plusieurs semaines.

Le "Gaspesia" a quitté Québec mardi pour son second voyage de l'année dans le golfe. Le vaisseau est parti avec un fort chargement pour les ports de la côte nord et aussi quelques passagers. Le "Sable I" et le "Fraternity" naviguent le long de la côte nord. Le "Fraternity" a quitté Québec pour le bas du fleuve au cours de la journée de dimanche.

par l'addition des nombreuses ressources dont dispose le gouvernement fédéral. Nous nous reconnaissons incapables de discuter avec les gouvernants, de discuter avec Ottawa, tous les détails de cette question compliquée. Aussi, nous avons prié, il y a 18 mois, Son Excellence Monseigneur Ross, de prendre cette cause en mains, de l'étudier en fond et nous sommes heureux, en cette occasion, de lui offrir nos sincères remerciements avec l'expression de notre profonde gratitude pour la peine qu'il s'est imposée afin de se bien renseigner et de jouer le rôle de conciliateur. Nous l'avons invité de présider cette délégation, mais la réponse de Son Excellence nous a fait comprendre qu'Elle avait déjà discuté tous les aspects de cette question avec certains membres du Cabinet Provincial (suite au verso)

ON RECLAME

(suite de la page précédente)

vincial, qu'Elle avait exprimé sa manière de voir au meilleur de sa connaissance et à qui de droit, et qu'Elle se croyait incapable d'y ajouter aucun argument nouveau.

Par ailleurs, nous savons que les conclusions de Monseigneur Ross s'accordent en tous points avec celles que M. Alexandre Chouinard, député de Gaspé-Sud, a exprimées récemment à l'Assemblée Législative.

Un vaste programme Notre présence ici se résume donc à vous dire que l'opinion de notre région se fait de plus en plus unanime en ce qui regarde le bien-fondé de la coopération fédérale-provinciale, que nous sommes de plus en plus convaincus de sa nécessité et que nous serions heureux de voir notre politique provinciale des pêcheries s'orienter vers la coopération sous toutes ses formes, vers l'instruction professionnelle des pêcheurs et de s'y engager avec fermeté.

Le pouvoir central admet ses obligations à l'endroit de nos pêcheurs et ne refuse pas, théoriquement, de remplir ses devoirs. Cependant, dans les circonstances présentes, il se dit dispensé d'intervenir et se croit incapable d'agir parce qu'il ne possède pas toutes les facilités requises pour coopérer avec le gouvernement provincial.

Pendant son cours d'études, il donne des séances de magie; marche sur une corde ou les pieds en l'air; il fait gracieusement divers sauts périlleux; avec une douzaine d'œufs, il en fait 24; il étrangle un poulet et le remet en vie.

Deja, pour attirer les enfants, il donne des séances de magie; marche sur une corde ou les pieds en l'air; il fait gracieusement divers sauts périlleux; avec une douzaine d'œufs, il en fait 24; il étrangle un poulet et le remet en vie.

Notons que ces tours sont le fruit d'une étude patiente et d'une pratique renouvelée. Avant d'assister à ses acrobaties, les auditeurs doivent avec lui réciter le chapelet.

Pendant son cours d'études, il donne "La Joyeuse Union" où l'on travaille, prie et s'amuse. Il paye ses cours par son travail dans une boutique de pâtisseries et parfois ce jeune homme qui grandit n'a même pas la nourriture suffisante pour se sustenter et doit accepter les dons de ses compagnons charitables.

A 20 ans, le 25 octobre 1835, Jean prend la soutane. Il vit six ans au grand Séminaire de Chieri, de la charité publique, car il n'a pas le sou. Pour la deuxième fois, un songe se présente à son esprit. Il est au milieu d'une tourbe d'enfants qui jurent et blasphèment. Il veut les faire taire; rien n'y fait. Il joue du poing, les enfants en font autant, et ils l'obligent à s'enfuir.

Antérieurement au discours de M. Alexandre Chouinard personnel, à notre connaissance, dans les journaux ou ailleurs en public, n'avait jugé à propos d'énumérer les différents organes d'un service de pêche complet pour notre province et de l'offrir à la discussion. Ce programme de M. Chouinard peut ne pas être parfait et devra peut-être subir l'épreuve d'une étude encore plus attentive.

On n'évite pas toujours les coups de langue en partant après les autres.

L'Actualité

Jean Bosco dans la gloire

(par l'abbé Lionel Boisseau, de Grande-Rivière (Gaspé))

C'est dans le merveilleux et splendide déploiement liturgique de la clôture d'une Année Sainte que l'humble Don Bosco, l'apôtre de la jeunesse, a été inscrit par Pie XI au catalogue des saints.

C'est le 18 août 1815, au petit village de Murina, que naquit Jean de parents pauvres. Son père mourut alors qu'il n'avait pas deux ans. Sa mère, Maman Marguerite, donna à ses enfants une éducation soignée et religieuse, seule base solide pour orienter les intelligences et les cœurs.

Un vieux prêtre à la retraite donne à l'enfant les premiers rudiments de latin qui seront complétés par le cours régulier au Séminaire de Chieri. Des le bas âge, trappe par l'attitude distante des ministres du Seigneur, alors que sa petite âme sourde sous les traitements railleurs de ses camarades, et devant les difficultés sans nombre qui surgissent sous ses pas, il déclare que s'il devient prêtre, ce sera pour s'occuper des jeunes, pour les envelopper de tendresse, d'affection, de confiance pour les amener à Dieu. A mesure que cette souffrance intime s'accroît et que la nécessité des besoins de cette classe délaissée s'affirme, brutale, lamentable, plus véhément s'orientent son zèle et son ardeur à poursuivre le but entrevu.

Deja, pour attirer les enfants, il donne des séances de magie; marche sur une corde ou les pieds en l'air; il fait gracieusement divers sauts périlleux; avec une douzaine d'œufs, il en fait 24; il étrangle un poulet et le remet en vie.

Pendant son cours d'études, il donne "La Joyeuse Union" où l'on travaille, prie et s'amuse. Il paye ses cours par son travail dans une boutique de pâtisseries et parfois ce jeune homme qui grandit n'a même pas la nourriture suffisante pour se sustenter et doit accepter les dons de ses compagnons charitables.

A 20 ans, le 25 octobre 1835, Jean prend la soutane. Il vit six ans au grand Séminaire de Chieri, de la charité publique, car il n'a pas le sou. Pour la deuxième fois, un songe se présente à son esprit. Il est au milieu d'une tourbe d'enfants qui jurent et blasphèment. Il veut les faire taire; rien n'y fait. Il joue du poing, les enfants en font autant, et ils l'obligent à s'enfuir.

Antérieurement au discours de M. Alexandre Chouinard personnel, à notre connaissance, dans les journaux ou ailleurs en public, n'avait jugé à propos d'énumérer les différents organes d'un service de pêche complet pour notre province et de l'offrir à la discussion. Ce programme de M. Chouinard peut ne pas être parfait et devra peut-être subir l'épreuve d'une étude encore plus attentive.

On n'évite pas toujours les coups de langue en partant après les autres.

des écoeuranteries. Quand il essaye de leur parler, ils se sauvent en se moquant de lui.

Mais, il les aura. Il n'est pas homme à capituler si facilement. Son âme captivante est comme la toile de l'araignée; elle saura par son zèle et ses industries les attirer, les gagner, les racheter, les sauver.

Son apostolat débute par des cours de catéchisme à des apprentis. Il a bientôt 100 jeunes gens à ses côtés. Le 8 décembre 1844, l'abbé ouvre son premier patronage avec 150 sujets. Il en a 300 quand on lui intime l'ordre de déménager; on trouve que ces jeunes font trop de tapage comme si ces gars-là pouvaient être encadrés ou mis sous un globe de verre.

On trouva un terrain près d'une chapelle de cimetière; on obtint du chapelain la permission d'y venir. Le dimanche suivant les garçons sont rendus au poste nouveau, ils courent, s'amuse comme des fous. Or le chapelain avait une ménagère. Imaginez quel crime commirent ces enfants en ce bel après-midi? En se courant à la balle, ils ont effrayé une poule qui couvait dans un vieux panier brisé. Alors la bonne femme est sortie, le bonnet sur le coin de l'oreille, les mains sur les hanches et puis que je conte ça à l'Aumônier qui a de pareils sales voyous. Et la permission accordée fut retirée.

A quelque temps de là, à la suite d'un nouveau déménagement, l'abbé loua pour ses 400 enfants un champ avec une vieille grange au milieu. C'est alors que la tempête éclate de partout. Les curés des paroisses se plaignent et sont mécontents de voir tant de jeunes gens réunis autour de ce prêtre. On noircit ses intentions. Il fut appelé par le maire à venir s'expliquer à son bureau. La police vint plusieurs fois entourer le champ pour surveiller les discours du prêtre. Les puissances du mal se coalisent contre son oeuvre. On dit qu'il est fou avec son oeuvre de jeunesse. Deux chanoines veulent le faire interner dans une maison de santé, l'abbé leur joue un tour en les expédiant à cet endroit et depuis il n'est plus question de cette incurable folie de Don Bosco.

En juillet 1846, une pneumonie violente le met aux portes du tombeau; les enfants font des jeûnes, multiplient les prières et l'aumônier leur reste avec son grand cœur. Après sa convalescence, il amène à son Oratoire, sa vaillante mère, Maman Marguerite. Elle devient l'ange visible qui veille à la cuisine, à la garde-robe indigente des enfants. Ils sont 700; l'oeuvre déborde; on essaime. D'autres patronages sont fondés. Pour garder ses enfants près de lui dans son Oratoire, l'abbé, ouvre à côté des classes de latin des ateliers: cordonnerie, coupe, menuiserie, reliure, imprimerie, serrurerie. Il fonde un ouvroir où des mains de bonnes chrétiennes à la tête desquelles se trouve Maman Marguerite, confectionnent des habits ou réparent les fonceurs éventrés.

Le zèle de Jean Bosco ne connaît ni limites ni barrières. Il commence à prêcher des retraites et publie le premier tract. En 1854, une épidémie passe sur la ville; en un mois on compte 400 morts. Aussitôt il est sur la brèche avec 40 de ses grands jeunes gens pour secourir ces pauvres malheureux. Il publie le premier almanach catholique, des volumes de classe, des brochures contre les Protestants. Il compose des pièces de théâtre; il veut la bonne presse et il y collabore activement. On compte 130 publications de sa main. En 1883, l'abbé Achille Ratti, aujourd'hui Pape sous le nom de Pie XI, visitait son imprimerie.

Pour se perpétuer dans son travail auprès de la jeunesse particulièrement indigente, il fonde sa Congrégation des Salésiens en 1854. Quatre ans plus tard, il porte ses Règles à Rome; elles y traîneront 16 ans avant d'être approuvées. Il fonde en 1872 la

communauté des Soeurs de Marie-Auxiliatrice pour s'occuper des filles comme lui s'occupe des garçons. Aujourd'hui, il y a de par le monde: 10,000 Salésiens et 6,000 religieuses de Marie-Auxiliatrice. Vraiment le petit grain de senevé, en peu de temps, est devenu un grand arbre.

A Turin, il construisit l'église de Saint-François de Sales et la Basilique de Notre-Dame-Auxiliatrice. A la demande du Pape, il construisit à Rome, la basilique du Sacré-Coeur. Que l'on songe un instant aux démarches, aux quêtes, aux loteries organisées pour subvenir aux exigences d'oeuvres si colossales.

Dans son commerce extérieur, on s'apercevait vite de sa sainteté. Il lisait dans l'avenir et dans les cœurs, découvrait à des jeunes leurs fautes cachées. Il guérit un paralytique, une aveugle, un épileptique; il ressuscita un enfant qui avait caché un péché à son père, l'enfant meurt de nouveau après son aveu. Avec 15 petits pains, il nourrit 300 enfants, il multiplie les noisettes, et avec 20 Hosties il communit 600 enfants.

Sa méthode pour conquérir les enfants repose uniquement sur la douceur, l'affection, la confiance. Les deux moyens qu'il préconise pour garder au Christ la jeunesse sont l'Eucharistie et la Vierge.

On reste étonné devant les bataillons d'éprouvés et de souffrants qui ont assailli le cœur de son Père, venant parfois même comme le disait Pie XI "de ceux-là même dont il était en droit d'attendre aide et secours."

Il visite l'Espagne où ses religieux sont établis et la France où l'on s'écrase pour le voir, le toucher, tailler sa soutane, tant le prestige qui émane de sa personne va droit au cœur du peuple. Avant de mourir, il assiste au sacre de Mgr Cagliero, Salésien, qui par la suite deviendra cardinal.

Comme les choses, les vies s'unissent et Jean Bosco est au soir de sa vie. Il reçoit, au milieu de ses siens et alors que de grandes souffrances l'étreignent, les derniers sacrements. Le Pape lui envoie sa bénédiction. Autour de son lit de mourant ses fils sont en pleurs. Mgr Cagliero conduit la main du saint vieillard pour bénir ses fils qu'il rend son âme à Dieu à l'âge de 72 ans; il y a donc seulement 46 ans qu'il est mort. Le jour de sa mort, il n'y a pas un sou dans la caisse pour payer le pain qui nourrit 800 bouches d'enfants. 40,000 personnes défilent devant les restes du saint; 100,000 personnes se placent dans Turin pour voir passer le cortège funèbre. Puis sur la colline de Valsalice, la tombe fut fermée; on posa une inscription: "Ici repose Don Bosco, fondateur des Salésiens, père des orphelins." Il avait fait en 46 ans un travail de surhomme.

Cette vie fourmille de traits qu'il faudrait citer. Le cadre restreint d'un article ne permet que d'effleurer cette existence, d'en souligner la beauté, la grandeur. Partout l'on parle de la jeunesse: dans les journaux, les conférences, sur les tréteaux politiques.

On dresse des dossiers, des réquisitoires où parfois se lisent d'inévitables contradictions, parce que beaucoup ignorant l'âme des jeunes, ne peuvent comprendre ses désirs, ses aspirations, et à plus forte raison ne peuvent lui donner ce dont elle a besoin: l'affection, la confiance, l'orientation. Il semblerait devant le grand problème de la jeunesse d'aujourd'hui, les gouvernants et chez les éducateurs, le Pape des jeunes, Pie XI, ait voulu par cette apothéose ecclésiastique qu'est une canonisation, donner en Jean Bosco, aux chefs, aux aumôniers un modèle de leur temps, et aux chers jeunes un saint particulier à invoquer dans leurs angoisses. Il a aimé trop follement la jeunesse, pendant qu'il travaillait et besognait en sa faveur sur la terre, pour l'ignorer, la délaissier alors qu'elle souffre et réclame et qu'il jouit dans la gloire du Christ toujours jeune.

Abbé LIONEL BOISSEAU.

Les insectes se battent entre eux

Un moyen de lutte contre les insectes qui reçoit actuellement beaucoup d'attention dans tout l'univers, et spécialement au Canada, de la part de la Division fédérale de l'Entomologie, est ce qu'on appelle le moyen répressif biologique, ou en d'autres termes, l'introduction et l'encouragement des ennemis naturels des insectes. Beaucoup des pires insectes nuisibles au Canada ne sont pas indigènes à ce pays, mais ont été introduits de l'étranger, autrefois, quand il n'existait pas de service d'inspection des plantes. Les parasites qui font la guerre à ces insectes dans leur pays natal sont introduits au Canada et élevés soigneusement au laboratoire des parasites de la Division de l'entomologie à Belleville, Ont. Au bon moment ces parasites sont mis en liberté dans les endroits où ils peuvent le mieux attaquer les insectes maraudeurs, tout comme on poste un voleur pour en prendre un autre. Pour empêcher autant qu'il est humainement possible l'entrée de nouveaux insectes nuisibles au Canada, les agents de la Division fédérale de l'entomologie se tiennent constamment sur le qui-vive pour découvrir toutes les formes d'insectes présents sur les végétaux importés. On intercepte ainsi des ennemis dangereux.

BAGATELLE Nous donnons ce nom à un entremets qui est fait de plusieurs couches de biscuits ou de morceaux de gâteau, garnies chacune de gelée ou de confitures, et qui est recouvert de crème fouettée ou de blanc-manger. Cet entremets semble particulier à la cuisine canadienne, et son nom est à conserver.

CREME A LA GLACE Les crèmes congelées qu'on sert à la fin du repas ou entre les repas ne s'appellent pas crèmes à la glace, en France. Les Français leur donnent le nom de crèmes glacées ou de glaces, lorsqu'elles ne sont pas complètement prises, et celui de bombes glacées, lorsqu'elles sont complètement prises. Il y des glaces à la vanille, au café, au chocolat, au sirop d'érable, ainsi qu'à différents fruits ou à différentes conserves de fruits.

SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND UN sirop de table pur, nutritif et bon marché. Les enfants en adorent le goût.

BIERE BLACK HORSE DAWES

KELVINATOR VOUS NE POUVEZ vraiment acheter un réfrigérateur meilleur marché que le KELVINATOR parce qu'un réfrigérateur est un placement à long terme... La Cie KELVINATOR est à sa 20 ième année et pas un KELVINATOR n'a encore été mis au rancart... LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST- LAURENT Rimouski, Amqui, Cabano, Trois-Pistoles.

BONNE RENOMMEE VAUT MIEUX QUE CEINTURE DOREE... Le nom "Gin de Kuyper" est la meilleure assurance de bon goût et de contentement. 1.00 la bouteille de 10 onces 2.50 la bouteille de 26 onces 3.50 la bouteille de 40 onces GIN de KUYPER EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

IL Y A LONGTEMPS... AUJOURD'HUI... ALOUETTE LE TABAC À PIPE est le choix des connaisseurs

Maux de Tête Soulages sans droguer VICKS VAPORUB Pour Tout Refroidissement

A l'Hôtel de Ville

Ouverture de la séance. Prière. Lecture du procès-verbal de la séance précédente. Adopté.

Le maire:—Vous avez pris connaissance, l'autre soir, de la lettre de Monsieur Morin en date du 3 avril 1934 et dans laquelle il offre sa démission comme échevin. Malheureusement, la lettre n'est pas signée. Elle est signée au "type." Je ne peux pas en disposer.

L'échevin Michaud:—Ce n'est pas une démission.

Le maire:—Ce n'est pas une démission. Vous pouvez en disposer.

L'échevin Morin:—Je suis prêt à la signer, si vous voulez. Je puis dire que je suis prêt à signer la lettre ce soir. C'est un oubli de ma part si j'ai fait ça.

Le maire:—Je ne sais pas ce que le Conseil va décider. Je vous le dis franchement, la lettre n'est guère présentable; c'est un vrai plaidoyer. Si Monsieur Morin veut donner sa démission, qu'il la donne simplement. Il y a un bref d'émis contre lui et qui doit se plaider à la Cour. C'est là qu'il doit donner les raisons. Deuxièmement, la lettre laisse insinuer contre les signataires du bref, Hubert, Bellavance, Grenier et Ouellet, que ces gens-là auraient simplement agi pour le motif suivant: que Monsieur Morin n'avait pas payé ses taxes, ce qui le déqualifierait comme échevin de la Ville de Rimouski. Voici...

L'échevin Morin (qui se tient parmi les spectateurs):—Monsieur le maire, me permettez-vous de parler?

Le maire:—Certainement.

L'échevin Morin:—Je ne sais pas si vous êtes capable de dire si c'est vrai ou non?

Le maire:—Je l'ai vu publié sur le journal et je le dis pour renseigner les gens. Pourquoi dire simplement que les signataires qui ont fait ça ont agi dans le simple but de vous persécuter?

L'échevin Morin:—Ah! non.

Le maire:—Je ne peux pas laisser passer ça sans attirer l'attention du Conseil.

L'échevin Morin:—Je peux faire autrement, Monsieur le maire.

Le maire:—Je ne veux pas vous persécuter du tout, Monsieur Morin. Vous auriez pu écrire une petite lettre disant que vous donnez votre démission.

L'échevin Morin:—Je suis prêt.

Le maire:—C'est correct. Écrivez une petite lettre donnant votre démission.

L'échevin Morissette:—Veuillez-vous la lire, s'il vous plaît? Le maire commence la lecture de la lettre contenant la démission de l'échevin Morin. Au passage qui se lit comme suit: "Quoi qu'il en soit, j'ai appris par l'intervention de ces messieurs, mais à mes dépens, que le fait pour un échevin, ou maire, de devoir à près les quelques jours fatals de leur exigibilité des taxes à la Ville... les rend ipso facto passibles de déqualification et de déchéance".

L'échevin Morissette:—Ce n'est pas tout sur cette clause-là?

Le maire:—Du tout. C'est pour ça que j'ai attiré l'attention du Conseil. On laisse entendre clairement que ces gens-là, qui ont pris des procédures contre Monsieur Morin, l'ont fait dans un but de vengeance. Je crois qu'au point de vue strict de la loi que le maire et les conseillers doivent payer leurs taxes dans le délai de vingt jours. Pour ma part, j'ai toujours payé mes taxes. Dieu merci, mais je n'ai jamais surveillé mon calendrier pour dire: le vingtième jour, je serai rendu au bureau du secrétaire. Je crois qu'il y en a plusieurs comme moi qui ont fait la même chose. Je comprends que si un maire ou un conseiller se négligeait au point de ne pas rencontrer ses taxes, de laisser accumuler sur sa propriété des arrérages de taxes il y aurait peut-être eu lieu de prendre un bref. Pourquoi? Parce que ce serait à titre exemplaire. La Ville ne peut pas s'administrer autrement qu'avec ses taxes. Ce sont eux qui doivent donner l'exemple.

L'échevin Morissette:—Il faut toujours qu'ils viennent à les payer.

L'échevin Morissette:—Ce n'est pas ça.

Le maire, poursuivant la lecture de la lettre, fait la réflexion suivante après le passage ou l'échevin Morin écrit "il se peut que des raisons de conscience, ou des raisons que ma raison ne connaît peut-être pas, les aient induits à châtier l'un et à épargner les autres".

Le maire:—Même phrase encore. C'est la même insinuation.

Le maire termine la lecture de la lettre.

Le maire:—C'est la seule remarque que j'avais à faire. (S'adressant à l'échevin Morin:) Si vous voulez écrire une petite lettre, je suis prêt à vous céder mon siège.

L'échevin Morin:—Si vous voulez me permettre d'expliquer ma lettre sans insinuations et d'ajouter autant d'explications que vous l'avez fait en la lisant vous-même, peut-être qu'on pourrait la comprendre autrement, parce que dans le début de la lettre...

Le maire:—On l'a lue deux fois la lettre.

L'échevin Morin:—Si vous voulez me la passer, je vais la lire.

Le maire:—On l'a lue deux fois. En fin de compte, on comprend le français. Je suis ici pour donner mon opinion et pour éclairer les membres du Conseil. Si les membres ne la comprennent pas, qu'ils me le disent.

L'échevin Morin:—Est-ce que je pourrais prendre mon siège pour expliquer?

Le maire:—Vous pouvez le prendre, mais vous faites mieux de faire attention.

L'échevin Morin:—Pour expliquer...

Le maire:—Si j'ai mal lu une phrase quelconque, si j'ai passé des mots, qu'on me le dise.

L'échevin Morin:—En fin de compte, la lettre n'est pas signée, remettez-moi-la donc.

(Le maire remet la lettre à l'échevin Morin).

L'échevin Morin:—Regardez, Monsieur le maire. Je veux vous expliquer ici un passage de cette lettre-là, qui est très compréhensible: "Considérant qu'une dépense en Justice est très dispendieuse, mes moyens pécuniaires ne me permettant pas d'opposer au bref émis contre moi une défense telle que j'entendrais et pourrais le faire..." C'est là que tient tout le reste de la lettre. C'est là-dessus que je me base. Pourquoi est-ce que je résigne? Parce que je n'avais pas payé mes taxes et la loi le dit: un échevin ne peut occuper son siège sans avoir payé ses taxes. C'est absolument pour ça que j'ai présenté ma démission et que je vous demanderais d'interpréter la lettre telle qu'elle est. C'est pour ça que je n'ai pas voulu aller en justice. J'ai donné un cautionnement pour Georges Desbains, avec ma femme, pour \$25,000 et le fait du cautionnement qui était mentionné dans le Quo Warranto, qui a été émis contre moi, insinuant que j'étais déqualifié, que je n'étais pas propriétaire foncier de \$600.00. De ce côté-là, je m'en fichais comme l'an 40, ce n'est pas à craindre. Plus loin, le bref dit que Morin devait 79 piastres et quelque chose, et dans la loi il y a un article qui dit que nul échevin ne peut occuper son siège sans avoir préalablement payé ses taxes. Si l'échevin continuait de siéger en devant un compte à la Ville, là, on peut prendre des procédures, même on peut prendre des procédures comme il a été fait, et ces gens-là ont bien fait de prendre ce Quo Warranto contre moi, puisque j'avais négligé de payer mes taxes en temps, et là-dessus je ne me suis pas défendu parce que...

Le maire:—Je ne dis pas ça.

L'échevin Morin:—C'est absolument pour cette raison.

Le maire fait allusion au cautionnement fourni par l'échevin Morin et son épouse et termine en disant:—

—Aujourd'hui, si vous n'aviez pas ça, vous n'auriez pas ces ennuis-là. Avouez.

L'échevin Morin:—Je n'ai pas d'affaire à avouer ça.

Le maire:—Défendez-vous donc. Vous me dites que ça coûte cher pour se défendre.

L'échevin Morin:—Je le dis ma cause n'est pas bonne, c'est pour ça que je l'ai abandonnée.

Le maire:—Signez donc.

L'échevin Morin:—Je suis prêt à signer une démission et elle va ressembler à celle-là comme deux gouttes d'eau. Je suis prêt à signer cette démission que vous avez là.

Le maire:—C'est comme le Conseil voudra.

L'échevin Côté:—L'essentiel Monsieur Morin, c'est de donner votre démission. Donnez-la donc, simplement.

L'échevin Morissette:—Que Monsieur Morin donne sa démission et qu'on la prenne en considération à la prochaine séance. Il n'y a pas quelque chose dans la loi qui dit que le Conseil a un certain délai pour accepter une démission?

Le maire:—Le Conseil est libre de l'accepter ou non. (Le maire donne quelques explications sur certains articles de la loi se rapportant à l'acceptation de la démission d'un échevin et du temps fixé pour une réélection.)

L'échevin Morin:—Monsieur le maire, Messieurs les conseillers. Je serais bien prêt, puis même je vois que je vais être forcé de la faire, à faire une autre démission au sens même que vous voulez l'avoir, mais, je vous demanderais, comme faveur, de l'accepter séance tenante.

Le maire:—Ce sera au Conseil à décider.

L'échevin Morin:—C'est pour ça que je m'adresse au Conseil.

Le maire:—On ne peut pas se prononcer sans avoir un document signé. Montrez donc un document. Si je vous demandais quelque chose qui n'aurait pas de bon sens, il me semble que ceux qui sont dans la salle seraient prêts à critiquer.

L'échevin Michaud:—C'est une décision du Conseil?

L'échevin Morin:—C'est absolument ça. Je vais présenter ma démission exactement comme vous voulez l'avoir et je voudrais qu'elle soit acceptée ce soir même.

Le maire:—Rédigez-la.

L'échevin Morin:—Je vous dis que ça me prend!

Le maire:—Je ne vous dis pas ça pour vous persécuter; je vous dis quelque chose de bien naturel.

L'échevin Morin:—Vous savez, chacun a son orgueil, et malheureusement, j'en ai un peu!

Le maire:—Vous êtes pas pire que les autres. J'en ai autant que vous.

L'échevin Morin:—J'ai donné ma démission et j'insistais pour donner les raisons. Il y a une grosse différence de donner ma démission comme vous voulez, et je tiendrais à ce qu'elle soit acceptée ce soir parce que j'aurais une trentaine de piastres à payer demain matin si elle n'était pas acceptée. J'ai déjà payé \$91.00 de frais.

L'échevin Lepage:—Une démission comme Monsieur Morin nous faisait là, il nous mettrait sur le même pied que lui.

L'échevin Morin:—Je ne demandais pas de Quo Warranto contre vous autres.

L'échevin Lepage:—Vous disiez que vous aviez été attaqué parce que vous n'aviez pas payé vos taxes et que ça doit...

L'échevin Morin:—Est-ce que je vais être obligé de vous expliquer ça encore? La seule chose pour laquelle j'ai résigné, c'était parce que je craignais les frais à venir. Malheureusement pour moi, et heureusement pour ceux qui ont fait émettre le bref de Quo Warranto, c'est parce que je n'ai pas payé mes taxes.

Le maire:—Est-ce qu'ils ont mentionné seulement ça?

L'échevin Morin:—Ils ont mentionné que je n'étais pas qualifié foncièrement. Je vois ce bref de Quo Warranto et j'arrive à la déqualification foncière. Ensuite, en dernier item, ils ne l'avaient pas oublié. Monsieur le maire ne l'a pas vu...

Le maire:—Je l'ai vu sur les journaux. Il n'y aurait pas eu dans Rimouski une personne qui aurait pris un bref s'il y aurait eu simplement le motif d'être en retard dans le paiement de vos taxes.

L'échevin Côté:—Ca été allégué ça, je crois?

L'échevin Morin:—Ca été mis pour ne pas manquer leur coup.

Le maire:—Sans doute. Alors, allez-vous mal juger un avocat qui aurait mis cette raison? Tous les avocats prennent tous les moyens qu'ils ont à leur disposition.

L'échevin Morin:—Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir le

livre de loi? Le maire:—Oui. Mais, durant ce temps-là, vous n'écrivez pas.

L'échevin Morin:—Je le sais, mais ça va me contenter. Voulez-vous l'écrire, Monsieur le maire.

Le maire:—Le secrétaire s'en vient, faites-la écrire par lui.

Le maire commence à dicter la lettre de démission de l'échevin Morin, mais ce dernier l'interrompt en disant: C'est moi qui l'écris.

Le maire:—Vous avez demandé de l'aide.

(Le secrétaire fait la lecture de quelques articles de la loi relatifs aux taxes dues par les échevins à la municipalité.)

L'échevin Morin:—Maintenant, ici, regardez. "Quiconque n'a pas payé toutes ses redevances municipales..." C'est ce petit bout-là qui est fatal. Il y a un article qui dit que les taxes doivent être payées 20 jours après l'affiche. Nul échevin ne peut occuper son siège s'il n'a pas payé ses taxes dans les vingt jours.

L'échevin Morissette:—Dans la mise en nomination un échevin est obligé de payer toutes ses taxes à la municipalité pour se présenter.

L'échevin Côté:—Dans tous les cas, ce n'est pas une question de taxes. Il est question de rédiger la démission.

Le maire:—Lisez le gros bout: "Nul ne peut être élu..."

L'échevin Morin:—Si vous trouvez un autre bout, je ne résigne pas. Je vous avoue franchement que je ne résigne pas du tout si vous trouvez un autre article qui dit qu'un échevin peut siéger quand même ses taxes ne sont pas payées.

Le maire:—Ce n'est pas nous autres qui vous avons demandé de venir ici et de présenter votre démission.

L'échevin Morin:—C'est moi.

Le maire:—Sachez une chose: vous êtes libre et vous restez parfaitement libre. Votre démission, si vous ne voulez pas la donner, gardez-la, et on va s'en aller chacun chez nous.

L'échevin Morin:—Il faut s'entendre.

Le maire:—Oui, il faut s'entendre. Les taxes, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est une raison additionnelle.

L'échevin Morin:—Ils ne me déqualifieraient pas avec autre chose que les taxes.

(Le maire fait la lecture d'un article de la loi concernant la déqualification d'un échevin.)

L'échevin Morin:—C'est correct, mais ce n'est pas vous autres qui êtes à même de juger ça.

Le maire:—C'est vous qui êtes venu ici et qui avez présenté votre démission.

Le maire (suggérant la teneur d'une démission):—"Veuillez-vous m'accorder ma démission comme échevin du Quartier St-Germain, Siège No 2, de la Ville de Rimouski." Il n'a seulement qu'à signer ça.

L'échevin Morin:—Je l'ai écrit comme ça; je ne sais pas si ça va faire:—"S'il vous plaît, acceptez ma démission comme échevin à Rimouski pour le siège No 2, Quartier St-Germain, pour des raisons que je ne puis mentionner. Georges-A. Morin, échevin, Quartier St-Germain, Siège No 2."

Le maire:—C'est correct. Apportez-moi-la. Voulez-vous la dater?

(Le maire fait de nouveau la lecture de la lettre de démission de l'échevin Morin.)

Le maire:—L'acceptez-vous?

L'échevin Côté:—A la dernière séance, j'ai manifesté du regret de cette demande. Je crois qu'il serait bon de se conformer à sa demande et ce, dans le but de prouver que le Conseil est tout à fait indépendant des choses qui se mènent à son égard.

Le maire:—Accepté?

(La démission de l'échevin Morin est acceptée à l'unanimité par le Conseil.)

Feu Mme Léon Bois

Après une très longue et douloureuse maladie, est décédée, vendredi saint, Mme Léon Bois (née Lumina St-Pierre) à l'âge de 60 ans et 5 mois.

Ayant toujours été un modèle de mère chrétienne, elle est regrettée de tous.

Pour pleurer sa perte, elle laisse son époux M. Léon Bois, ses fils Louis, St-François-Xavier des Hauteurs; Paul, Amqui; Adélar, Mont-Joli; ses filles, Mme Adhémair Fournier (Eugénie), St-Vianney; Mme Arsène Ouellet (Léontine), Mont-Joli; Mme Florian St-Laurent (Marie-Anne), Amqui; Mme André Fournier (Léonie), Mont-Joli; Mme A.-Albert Ross (Alphonsine), Amqui; ses beaux-fils, MM. Louis Bois (Yvonne Roussel), St-François-Xavier des Hauteurs; Mme Paul Bois (Ida St-Laurent), Amqui; (Adrienne Lévesque), Mont-Joli; sa sœur, Mme Ve Théodore Lévesque; Ste-Angèle; ses frères Michel St-Pierre, Cap-Chat; Félix St-Pierre, Rivière-Blanche.

Le cortège quitta la maison mortuaire à 8 h. et 20 pour se rendre à l'église. Le Révérend Père Bertrand, O.M.I., officiait à la messe. Le service fut chanté par la chorale des hommes.

La dépouille était portée par MM. Edouard St-Onge, Alphonse Lamontagne, M. Emond Fournier et Siméon Dionne. Portait la croix, M. Joseph Fortin.

L'assistance était très nombreuse.

POUR TOUTES DIFFICULTES FINANCIERES ADRESSEZ-VOUS A

R. O. GILBERT

SYNDIC LICENCIE

Comptable, auditeur et liquidateur de faillites.

Téléphone: Bureau 44. Résidence 24.

EDIFICE GILBERT, RIMOUSKI

Débarassez-vous de la CONSTIPATION de l'INDIGESTION du RHUMATISME avec les

Fruit-a-tives

PACIFIQUE CANADIEN

LA PLUS GRANDE ORGANISATION DE TRANSPORT AU MONDE

Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer? Nous sommes à votre entière disposition en tout temps.

Pour renseignements et billets adressez-vous à C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les lignes de navigation océanique, ou à P.-E. GINGRAS, Agent de District, Gare Windor, Montréal.

VICTORIA VICTORIA

RUE ST-GERMAIN TEL. NO. 332

ROLAND GENDREAU, gérant.

Epicierie de choix à des prix raisonnables.

Avez-vous essayé notre service de livraison rapide à toute heure du jour?

QUALITE COURTOISIE

Pour vos Yeux

Craignez les dangereuses lunettes du marchand. Méfiez-vous des incompetents.

CONFIEZ LE SOIN DE VOS YEUX A UN HOMME QUALIFIE ET EXPERIMENTE DANS L'ART

J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE OPTICIEN

Le premier et 3ème jeudi de chaque mois. BUREAU A RIMOUSKI;

Chez M. Ludger Beauchesne, rue St-Germain. BUREAU A MONT-JOLI: Le 1er lundi de chaque mois. BUREAU A TROIS-PISTOLES: Hôtel Labrie le 2ème mercredi de chaque mois.

se. L'on remarquait beaucoup de parents et amis des paroisses environnantes.

M. Léon Bois et sa famille remercient sincèrement tous ceux qui leur ont offert des marques de sympathies, de quelque manière que ce soit.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Cabano

Nos malades—

Mlle Anne-Marie Bilodeau, de Cabano, employée au bureau du Parlement à Québec, avait dû être transportée à l'Hôpital du Saint-Sacrement à la suite d'un refroidissement; les médecins de cette institution jugèrent préférable de la renvoyer chez son père, M. Paul Bilodeau, accompagnée de Mlle Gabrielle Rossignol, également de Cabano, (fille de Hubert), garde-malade attachée à l'hôpital du Saint-Sacrement. Nous formulons des vœux sincères pour que Mlle Anne-Marie Bilodeau se rétablisse promptement.

Nous apprenons également que Mme Thomas Chassé, vénérable septuagénaire, est dangereusement malade depuis quelques jours. Nous souhaitons qu'elle se rétablisse sous peu.

M. Jean-Baptiste Pinel (fils d'Hippolyte), qui a été opéré pour une péritonite, se rétablit lentement, mais les médecins ont bon espoir de le ramener à la santé.

Si vous êtes pris par surprise, tâchez que la police n'y soit pour rien.

Hotel BELLEVUE

Chambres sans bain \$2.00 et plus. Chambres avec bain \$3.00 et plus.

Restaurant

à la carte et table d'hôte.

Cafétéria

Taux spéciaux pour pensionnaires réguliers.

RUE BEACON

BOSTON

Rhumatisme et surplus de graisse

Kruschen les fait disparaître

Lorsque l'on réalise que la cause de l'embonpoint est intimement liée à celle du rhumatisme, on comprend facilement que ces deux troubles peuvent être aisément surmontés par le même remède.

Le témoignage qui suit nous en donne d'ailleurs une preuve entre plusieurs autres: "Je commençai à prendre des Sels Kruschen pour un rhumatisme dont je souffrais aux articulations des chevilles. Comme j'étais plutôt forte, je crus que le même remède pourrait avoir raison des deux troubles. Vous ne pouvez vous imaginer la surprise que me causèrent les résultats. Je n'ai plus mal aux chevilles et mon poids a diminué de 19 livres en trois semaines seulement. Je continue de maigrir, bien que je mange tout ce qui me plaît. Je me sens une femme toute différente." Mme B.

Doucement, mais sûrement, Kruschen débarrasse l'organisme des matières qui forment l'excès de graisse, des poisons et acides nuisibles qui causent rhumatisme, trouble digestifs et autres maux.

Cartes d'affaires

A. P. GARNON, B. C. I. C.R. AVOCAT

Bureau: IMMEUBLE GILBERT Rue de l'Évêché, Rimouski.

GAGNON & SIMARD AVOCATS

Paul-Émile Gagnon, L.L.L. C.R. Gérard Simard, L.L.L.

Bureau: Immeuble de la Cité de Pouvoir RIMOUSKI

Bureau à Matane les 1er et 2e mardis de chaque mois.

JAMES J. JESSOP AVOCAT

Bureau: Immeuble de la Banque Provinciale.

RIMOUSKI.

Bureau à Amqui, (Hotel Langis), tous les 1er et 3e samedis de chaque mois.

CASGRAIN & GARON

Perreault Casgrain, L.L.L. Amédée Caron, L.L.L. M.A.L.

Conseil: Hon. Aug. Tessier, C. R. Bureau: Immeuble de la Banque Canadienne Nationale.

RIMOUSKI.

J. B. DESJARDINS, B.L.L.L.B.

Bureau: IMMEUBLE BLAIS Ave. de la Cathédrale—Rimouski

Bureau tous les samedis à St-Fabien, de 8 hrs a.m., à 2 hrs p.m., à l'hôtel Gendreau.

LOUIS JOSEPH GAGNON AVOCAT

B.A. L.L. L. MONT-JOLI

EUDORE COUTURE NOTAIRE

Licencié en droit

Bureau: IMMEUBLE GILBERT Rue de l'Évêché — Tél. 163 Résidence: rue St-Germain TEL. 367 RIMOUSKI

Dr J. O. DRAPEAU

Rue St-Germain Ouest en face du Théâtre. RIMOUSKI

Dr PHILIPPE SIMARD Des Hôpitaux de Paris et de New-York

SPECIALITE: Maladie des yeux, oreilles, nez, gorge. Ave. de la Cathédrale—Rimouski

BUVEZ LA BIÈRE DOW OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

Deux maisons détruites par le feu à Sayabec

Un incendie qui aurait pu causer des dommages beaucoup plus considérables et qui a été arrêté grâce au dévouement des citoyens de l'endroit a jeté la consternation, hier, jeudi, dans le village de Sayabec. Il a détruit de fond en comble deux résidences et en a endommagé une troisième.

Le feu débuta chez M. Alfred Marcheterre vers 10 heures hier avant-midi. En quelques minutes la maison était en flammes. Le feu se communiqua bientôt à la résidence voisine, propriété de M. Alphonse Ross, secrétaire de la municipalité, et en moins de trois heures il ne restait plus que des cendres fumantes.

Grâce au travail sans relâche des pompiers et des volontaires la maison de M. Joseph Joubert a pu être épargnée; malgré tout, elle a subi des dommages pour plusieurs centaines de dollars.

Les pertes sont en partie couvertes par les assurances. Nous prions les éprouvés d'agréer l'expression de nos sincères sympathies.

Notes locales

—M. Adéodat Lavoie est parti mercredi en voyage d'affaires à St-John, N. B. et à Montréal pour quelques jours.

—M. le Capt. Elzéar Heppell, de Matane, était en ville cette semaine.

—M. Allyn Taschereau, C.R., était de passage à Rimouski cette semaine, occupant comme procureur dans une cause en Cour Supérieure.

—M. et Mme A. Garneau, de Ste-Croix, Lotbinière, passent quelques semaines en notre ville, les invités de M. et Mme J.-H. Lemay, gérant de la Banque Provinciale.

—MM. Walter Charlton, gérant de la Donnacona Paper Co., à Sault-aux-Moutons, et J.-A. MacLean, de la Gulf Pulp & Paper Co. à Clarke City, étaient de passage en notre ville, cette semaine.

—Mlle Rose-Aimée D'Anjou, de Rivière-du-Loup, a passé la fin de semaine chez M. et Mme Elzéar Côté.

—La Cour Supérieure s'est ouverte lundi dernier sous la présidence de Sa Seigneurie le juge Roméo Langlais.

—M. le curé David Theriault, de St-Cyprien, comté de Témiscouata, était de passage en ville mercredi.

—MM. les docteurs Nadeau et Roger, spécialistes de Québec, sont venus à Rimouski, dimanche, pour pratiquer une grave opération chirurgicale à l'Hôpital St-Joseph sur la personne de notre concitoyenne madame Adéodat Drapeau. Nos meilleurs vœux de rétablissement à madame Drapeau.

—M. H. Levasseur, agent de la Cie de Transport du Bas St-Laurent à Matane, a passé la semaine en ville, par affaires.

—M. Charley Therrien, de Québec, était en ville à Rimouski, dernièrement.

—Mlle Philomène Côté est en visite chez sa sœur madame Léo Parent, de Pointe-au-Père.

—Mlle Clothilde Lachance, qui a subi une opération à Québec, est revenue dans sa famille mercredi.

—M. et Mme Thomas Pelletier étaient les hôtes de M. Ls-Philippe Pelletier, de Rivière-du-Loup, récemment.

—M. le Dr Gérard Langis est de retour d'un court voyage à Québec.

—Mlle Juliette Desjardins, après avoir passé quelques mois en notre ville, est retournée dans sa famille à Rivière-Blanche.

—M. le Dr Jules Fontaine, D. H.P., de Rivière-du-Loup, a passé une partie de la semaine en notre ville, pour la tenue d'une clinique anti-tuberculeuse à l'hôtel de ville avec M. le Dr J.-E. Germain, officier médical de l'Unité Sanitaire de Rimouski.

—M. Jean Boucher, de l'Isle-Verte, a passé quelques jours en notre ville.

—M. l'avocat et madame L.-J. Gagnon, de Mont-Joli, étaient en ville, jeudi.

—M. Jos Rioux, de Price, était en visite en notre ville, la semaine dernière.

Le Comité d'embellissement du Canada a été prié de recommander aux différents services de la voirie du Dominion d'adopter un programme précis dans la mesure où ils le peuvent, pour l'embellissement du pays.

Nos résolutions du carême ont rejoint celles du jour de l'an.

Plus le vocabulaire est restreint, plus les mots sont nombreux.

Les zéros font toujours la roue.

Les derniers à vouloir désarmer, ce sont les fabricants de munitions.

SERVICE CIVIL

COMMENT OBTENIR UNE POSITION DU GOUVERNEMENT. LIVRET GRATUIT. THE M. C. C. LTD, TORONTO, 10.

A L'HOTEL DE VILLE

Vendredi, le six avril mil neuf cent trente-quatre, à une séance du conseil municipal de la ville de Rimouski, tenue par ajournement de la séance du 3 avril courant, à l'hôtel de ville, à 8 h. p.m., sont présents: monsieur le maire L.-J. Moreault, M.D., et messieurs les conseillers Martin-J. Lepage, Albert Michaud, Léo Lévesque, Elzéar Côté et Oscar Morissette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Geo.-A. Morin présente de nouveau par écrit sa démission comme échevin de la ville, au siège No 2 du quartier St-Germain après avoir retiré, avec la permission du conseil, sa lettre du 3 avril courant laquelle ne portait pas de signature.

Sur proposition de M. le conseiller Côté, il est unanimement résolu que la démission de M. Geo.-A. Morin comme échevin de la ville de Rimouski, au siège No 2 du quartier St-Germain, soit acceptée.

Et la séance est levée.

Nos lecteurs trouveront en 5e page le compte rendu au long de la discussion qui s'est faite à cette séance spéciale du 6 avril au sujet de la démission de l'échevin Morin, avant son acceptation à l'unanimité.

A une autre séance spéciale tenue lundi dernier, le 9 avril, le Conseil a voté un règlement pour "imposer et prélever certains droits annuels ou taxes sur tous commerces, manufactures, établissements financiers ou commerciaux, occupations, arts, professions, métiers ou moyens de profit et d'existence exercés ou exploités par toute corporation, société ou personne résidant dans les limites de cette municipalité".

Nous publierons la liste de ces droits ou taxes dans notre prochain numéro.

Mariage Charpentier-Dionne à Ste-Luce

Le mariage de M. Fulgence Charpentier, journaliste et membre du bureau de contrôle de la ville d'Ottawa, a été béni par S. E. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, assisté de M. le chanoine M. J. Belzile, curé de Ste-Luce de l'abbé Pelletier, curé de St-Philippe et de l'abbé A. Tremblay, vicaire de Ste-Luce, lundi le 2 avril.

Monsieur Courchesne fit une allocution et offrit ses vœux de bonheur aux époux. Il y eut chant par les Enfants de Marie.

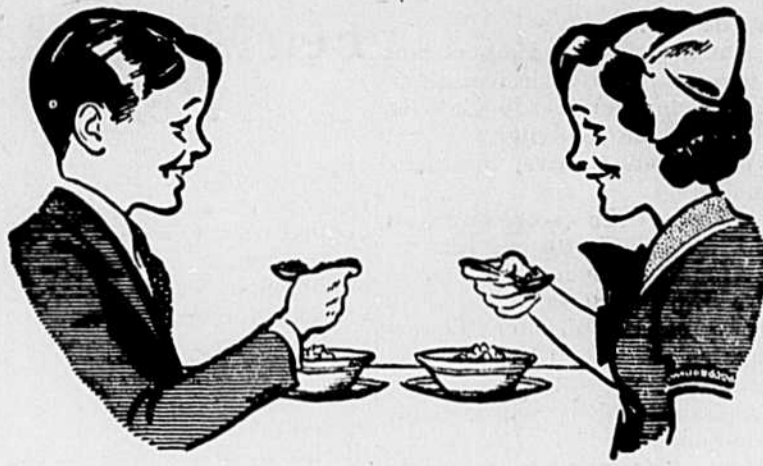
Parmi les personnes présentes au mariage, on remarquait: M. Josaphat Charpentier, père du marié, sa sœur Mlle Madeleine Charpentier, garde-malade de Montréal, M. et Mme Joseph Dionne, père et mère de la mariée, ses frères et sœurs M. et Mme Octave Roy, de Luceville, M. et Mme Emile Dionne, de Luceville, M. Onésime Dionne, de Beauharnois, M. et Mme Philippe Dionne, de Lac-au-Saumon, M. Oliva Dionne, de Luceville, M. Adéodat Dionne, de Ste-Luce, Mlle Légitia Dionne, de Ste-Luce, Mlle Bertha Dionne.

Les invités étaient M. et Mme Arthur Dufour, de St-Moïse, Mme L. Dionne, de Luceville, Mlle Graziella St-Pierre, de Montréal, M. J.-Bte Fournier, de Luceville, Mlles Clara et Eugénie Fournier, de Luceville, M. et Mme Ferdinand Desrosiers, Mlles Irène et Albertine Desrosiers, de Ste-Luce.

La mariée portait une toilette de satin ivoire, manteau d'hermine et gerbe de lis.

A la sortie de l'église Mgr Courchesne et le chanoine Belzile accompagnèrent les mariés et tous les invités à l'Hôtel des Peupliers où un thé fut donné en leur honneur. Pour le voyage, la mariée portait un swaggar couleur sable, garni de mathes de roche.

M. et Mme Charpentier ont pris le train du soir pour New-York et les Bermudes. A leur retour ils résideront à Ottawa.



APPÉTITS PRINTANIERIS

DÈS maintenant, alors que tous vos convives sont fatigués des aliments monotones de l'hiver, donnez-leur du croquant pour changer! Essayez vous-même, au déjeuner, un bol de croustillants Flocons de Blé d'Inde Kellogg, avec du lait ou de la crème. Vous verrez comme cet aliment vous rendra dispos.

Les Kellogg, très énergétiques, sont faciles à digérer. C'est le souper idéal des enfants. Toujours frais comme à la sortie du four, parfaitement savoureux et conservés tel dans le sac intérieur, en papier ciré "WAXTITE" scellé à chaud. Fabriqué par Kellogg, à London.

Kellogg

et la bonne saveur



AVIS

Nous sommes acheteurs de dormants de cèdre, dormants de bois franc et bois carré. Prix et spécifications fournis sur demande.

ANS. COTE & FILS, L.TEE, RIMOUSKI.

Aux automobilistes

A ST-OCTAVE GARAGE DE REPARATION GENERALES A GRAND METIS (sur la route nationale)

Station de service moderne avec garage et restaurant. A ces deux endroits vous trouverez des mécaniciens et électriciens d'expérience; aussi tous les accessoires d'automobiles: pneus, batteries, lampes, huile, gazoline, etc. SPECIALITE: repérage de cylindres, réparation de tous moteurs à gaz et électriques.

Remorqueur (wrecking crane) à la disposition. Prix modérés. Ouvrage garanti. Service jour et nuit. Mes 15 années d'expérience sont à votre disposition. ADRIEN BEGIN, Prop. St-Octave de Métis.

SALON DE BEAUTE DECHAMPLAIN

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.



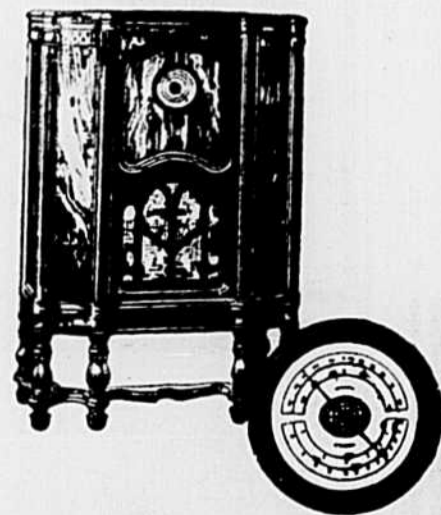
N'oubliez pas que ce salon malgré ses règlements hygiéniques et son installation très moderne défie toute compétition pour la qualité et l'attention donnée. Nous garantissons ne pas chauffer la tête.

Tous les puissants postes radiophoniques du monde

SONT A LA PORTEE DU

RADIO VICTOR

"GLOBE TROTTER"



A PARTIR DE **\$86.50** Conditions Faciles

NOUS REPARONS TOUTES LES MARQUES DE RADIOS. RENOUVELEZ VOTRE LICENCE DE RADIO CHEZ

BELANGER FRERE

MARCHANDS VICTOR

RIMOUSKI, P. Q. LA MAISON DU "SERVICE" ET DE LA "QUALITE"

A VENDRE
Ancienne propriété de M. Ernest Beaulieu, boucher, située sur la rue St-Germain ouest, et voisine du Service Moderne. Une partie de la maison peut servir de magasin, restaurant et même de bureau. L'autre partie comprend un grand logement privé.

A vendre à de bonnes conditions pour prompt acheteur. S'adresser à Thomas-A. Perron forgeron, Rimouski, P. Q.

LOGEMENTS A LOUER

Beau logement bien éclairé, rue St-Hubert, 2 étages, 8 pièces planchers en bois dur, chambre de bain, eau chaude. S'adresser à Mme J.-A. GUERIN, (chez Mme J.-B. Fillion), rue St-Germain.

RETRAITES FERMEES

A LA Maison Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus Rimouski

Pour jeunes filles, du 16 au 19 avril.

Pour tous renseignements s'adresser Aux RR. SS. Missionnaires de l'Immaculée-Conception.

A VENDRE

Bonne terre fertile, bien bâtie, située à St-Narcisse. Conditions faciles.

Bon logement à louer rue St-Germain. S'adresser à J.-A. MATTE, Rimouski.

TERRE A VENDRE

Terre avec maison, grange, glacière, poulailler, saunin à scie qui marche par eau, voisin de l'école et de la fromagerie à environ trois milles de l'église. Ainsi que deux autres terres avec maison, voisines de celle mentionnée ci-haut. S'adresser à Immeubles Landry limitée, Mont-Joli.

AVIS

Aux cultivateurs

Nous venons de recevoir un char de chevaux de l'Ontario.

Notre écurie se trouve chez M. Agapit Bélanger, Rimouski Ouest. En s'adressant à M. Roland Martin, Hôtel St-Louis, il se fera un plaisir de vous y conduire.

Nous sollicitons votre patronage et tâcherons de vous donner satisfaction.

MM. Agapit Bélanger et Roland Martin

Rimouski.

Avis important

OFFERT AU PUBLIC PAR LE

Dr L. F. LEPAGE

à l'occasion de sa 53e année d'études médicales.

"Afin de donner plus de satisfaction à mes clients, j'ai amélioré ma salle de chirurgie et je m'occuperai spécialement, tout en faisant de la médecine générale des maladies des YEUX, du NEZ, de la GORGE, des OREILLES, ainsi que des maladies des enfants et de la peau.

"Les amygdales seront traitées médicalement et chirurgicalement selon le cas.

"Il est entendu que rien n'est chargé pour l'usage de la salle et des instruments.

"Les examens de la vue seront faits par un spécialiste ainsi que l'administration des anesthésiques.

"Je profite de l'occasion pour remercier ma nombreuse clientèle de son encouragement.

PRIX SURPRENANTS

Dr L. F. Lepage

rue St-Germain, Rimouski.

CHEZ VERDEAULT

JOLIS CHAPEAUX

AU CHARME PRINTANIER



SPLENDIDES CHAPEAUX AUX PAILLES FINES ET ORIGINALES AVEC DES GRANDS REBORDS

PLATS OU RELEVÉS. MIS EN FORME A LA MAIN. CE SONT DES COPIES DES MODELES PARISIENS ET NEW-YORKAIS.

1.95 ET 2.95

VENTE SPECIALE COSTUMES

'SWAGGER'

\$9.95



ILS ONT ETE CHOISIS SPECIALEMENT AFIN DE POUVOIR OFFRIRE UNE REELLE AUBAINE A \$9.95.

STYLE AVEC MANTEAU LONG OU TROIS QUARTS, AVEC BONNE DOUBLURE JUSQU'AU BAS.

CONFECTION DE TWEED DE LAINE OU MOUCHETE ET CREPE DE LAINE DANS LES TEINTES DE BRUN, BLEU, GRIS, DRAB ET VERT.

TAILLES 14 A 20 ANS.

LE MAGASIN VERREAULT RIMOUSKI